

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

SOMMAIRE

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.....	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>4</i>
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017.....	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>11</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>11</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>11</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>11</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>11</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>13</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>15</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>16</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>16</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>18</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>19</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>20</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>20</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>22</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>22</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>23</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>23</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>24</i>
MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA PRÉFECTURE - AVENANT N°3	26
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - EXERCICE 2016.....	27
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>28</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>29</i>
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - EXERCICE 2016	30
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>31</i>
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC - ANNÉE 2016.....	32
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>33</i>
SEM DES HALLES - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2016.....	34

BLUE GREEN - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DU GOLF DE ROMAGNE - ANNÉE 2016 35

Alain BAUDIN	36
Monsieur le Maire	37
Alain PIVETEAU	37
Monsieur le Maire	37
Alain BAUDIN	38
Monsieur le Maire	38

SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNÉE 2016..... 39

Alain BAUDIN	40
Monsieur le Maire	41
Isabelle GODEAU	41
Monsieur le Maire	41
Alain PIVETEAU	41
Monsieur le Maire	41
Alain BAUDIN	42
Monsieur le Maire	42
Dominique DESQUINS.....	42
Monsieur le Maire	42
Alain PIVETEAU	42
Monsieur le Maire	43
Alain BAUDIN	43
Monsieur le Maire	43
Nathalie SEGUIN	43
Monsieur le Maire	43
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	44
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	44
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	44
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	44
Nathalie SEGUIN	44
Monsieur le Maire	45
Christophe POIRIER	45
Dominique DESQUINS.....	46
Monsieur le Maire	46
Alain BAUDIN	46
Monsieur le Maire	47
Isabelle GODEAU	48
Monsieur le Maire	48

SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNÉE 2016 49

SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2016..... 50

Dominique SIX	51
Monsieur le Maire	52

GAZ NATUREL - CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION ANNÉE 2016 - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ 53

Dominique SIX	54
Monsieur le Maire	54

ELECTRICITÉ - CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION EXERCICE 2016 - CONTRÔLE DE SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ 55

Dominique SIX	57
Monsieur le Maire	57
Isabelle GODEAU	57
Monsieur le Maire	57

<i>Alain PIVETEAU</i>	58
<i>Dominique SIX</i>	59
<i>Monsieur le Maire</i>	59
<i>Elodie TRUONG</i>	59
<i>Isabelle GODEAU</i>	59
<i>Alain PIVETEAU</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	60
<i>Dominique SIX</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	61
<i>Christophe POIRIER</i>	61
<i>Monsieur le Maire</i>	61
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	62
<i>Monsieur le Maire</i>	64
<i>Isabelle GODEAU</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	64
<i>Isabelle GODEAU</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	64
<i>Christophe POIRIER</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	65
EMPLOI TEMPORAIRE CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION AU SEIN DU PÔLE VIE DE LA CITÉ	66
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CCAS - RÉALISATION DE LA CRÈCHE DU MURIER	67
<i>Monsieur le Maire</i>	68
<i>Isabelle GODEAU</i>	68
<i>Monsieur le Maire</i>	68
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT	69
<i>Monsieur le Maire</i>	70
<i>Isabelle GODEAU</i>	70
<i>Monsieur le Maire</i>	70
<i>Isabelle GODEAU</i>	70
<i>Monsieur le Maire</i>	70
<i>Isabelle GODEAU</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>	71
<i>Isabelle GODEAU</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>	71
<i>Isabelle GODEAU</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>	71
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - AVENANT N°1	72
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - MÉDECIN DE PRÉVENTION - RÉPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA FORMATION DIU PRATIQUES MÉDICALES EN SANTÉ AU TRAVAIL	73
MAINTENANCE APPLICATIVE, ASSISTANCE ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS AUTOUR DES LOGICIELS DE L'ÉDITEUR BERGER LEVRAULT - AVENANT N°1	74
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS POUR LE SUIVI DES RELATIONS AVEC LES COMMERÇANTS ET DES ANIMATIONS DU CENTRE-VILLE DE NIORT	75
<i>Jeanine BARBOTIN</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
FINANCES - FRAIS DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - ACTUALISATION DES TARIFS	78

RENOUVELLEMENT LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES	79
AIDE AUX LOISIRS 2017 - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SÈVRES	80
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - AXE 1 : ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	81
FÊTE DE LA COLLINE SAINT ANDRÉ - SUBVENTION AU CSC GRAND NORD.....	82
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DES DEUX-SÈVRES	84
MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU CENTRE EQUESTRE MUNICIPAL ET DE LA STATION DE MONTE À L'ASSOCIATION EQUI'SÈVRES	85
UTILISATION DU GYMNASE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE "ROLLER CLUB NIORTAIS"	86
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>87</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>87</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>87</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>87</i>
<i>Guillaume JUIN</i>	<i>87</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>88</i>
PASS'SPORTS SÉNIORS ACTIFS - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - ANNÉE SPORTIVE 2017-2018.....	89
PASS'SPORTS SÉNIORS ACTIFS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE.....	90
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>92</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>92</i>
SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - COURIR EN DEUX-SÈVRES (SOLDE).....	93
DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION AU PROFIT DU LIONS CLUB NIORT DOYEN.....	94
OPÉRATION PORT-BOINOT - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES RELATIVE À LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SUR LE SITE BOINOT.....	95
PORT-BOINOT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL - PHASE 2 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	96
PORT-BOINOT - AMÉNAGEMENT DU SITE ET DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'ORDONNANCEMENT, LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DE CHANTIER DES TRAVAUX	97
OPÉRATION URBAINE SUD AVENUE DE LIMOGES - CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE NIORT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE - AVENANT N°1	98
PROJET DE RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2016 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	100
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>101</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>103</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>104</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>104</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>105</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>105</i>
<i>Romain DUPEYROU</i>	<i>106</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>106</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>108</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>108</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>108</i>

<i>Monsieur le Maire</i>	109
<i>Christophe POIRIER</i>	109
<i>Monsieur le Maire</i>	109
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	109
<i>Marc THEBAULT</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	110
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	112
<i>Marc THEBAULT</i>	114
<i>Monsieur le Maire</i>	114
ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES FONTENELLES	115
CESSION DE PARCELLES LE LONG DU BOULEVARD DE L'EUROPE	116
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE D'ESPACE VERT - ALLÉE VASCO DE GAMA	117
DIVERS SITES - MARCHÉS DE MAINTENANCE - LOT 7 : HORLOGES, CLOCHES, CHRONOMÈTRES DE STADES ET GYMNASES - AVENANT N°1	118
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU CAPTAGE DE CHEY	119
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL - APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS CIT'ERGIE DE LA VILLE DE NIORT ET DEMANDE DE LABELLISATION CIT'ERGIE AUPRÈS DE LA COMMISSION NATIONALE DU LABEL	120
<i>Michel PAILLEY</i>	123
<i>Monsieur le Maire</i>	123
<i>Alain PIVETEAU</i>	123
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Michel PAILLEY</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Isabelle GODEAU</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	125
<i>Isabelle GODEAU</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	125
<i>Isabelle GODEAU</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	126
<i>Isabelle GODEAU</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
<i>Isabelle GODEAU</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
<i>Michel PAILLEY</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - EXTERION MEDIA - AVENANT N°1	127
<i>Dominique SIX</i>	128
<i>Monsieur le Maire</i>	128
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	128
<i>Monsieur le Maire</i>	128
<i>Dominique SIX</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	129
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	129
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	129
<i>Dominique SIX</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	130
CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DES ÉLUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES	131
<i>Monsieur le Maire</i>	132
COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION	133
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEILS DE QUARTIER - MODIFICATION	134

MOTION - CONTRATS AIDÉS 135

<i>Monsieur le Maire</i>	138
<i>Elodie TRUONG</i>	138
<i>Monsieur le Maire</i>	138
<i>Isabelle GODEAU</i>	139
<i>Nathalie SEGUIN</i>	139
<i>Monsieur le Maire</i>	139
<i>Nathalie SEGUIN</i>	140
<i>Monsieur le Maire</i>	140
<i>Nathalie SEGUIN</i>	140
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	140
<i>Alain BAUDIN</i>	140
<i>Monsieur le Maire</i>	141

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 octobre 2017

Président :
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Information n° C-2017-2

INFORMATION DU MAIRE

Installation d'un Conseiller municipal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.270 du Code électoral dispose : « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » :

Compte tenu de la démission de Monsieur Sébastien PARTHENAY Conseiller municipal, Monsieur Nicolas ROBIN venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste ou figurait l'élu démissionnaire, est appelé à remplacer Monsieur Sébastien PARTHENAY au sein de l'assemblée municipale.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Chers collègues, nous allons commencer la séance du Conseil municipal.

Avant de commencer notre séance, j'ai besoin que l'un d'entre vous soit volontaire pour être secrétaire de séance. Oui Madame VACKER, merci beaucoup.

Pour commencer ce Conseil municipal, il est important de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal en lieu et place de Sébastien PARTHENAY, qui nous a fait part, lors du dernier Conseil, de son retrait pour des raisons professionnelles.

J'ai donc le grand plaisir d'accueillir Nicolas ROBIN, qui entre ainsi au Conseil municipal et qui, de fait, est installé comme Conseiller municipal de la Ville de Niort. Félicitations pour cette charge qui n'est pas sans responsabilité et bienvenue dans l'équipe municipale. Merci. (*Applaudissements*).

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Procès-verbal n° Pv-2017-6

Direction du Secrétariat Général

Approbation du procès-verbal de la séance du .
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-7

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2017-335	POLE VIE DE LA CITE CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat de cession avec SAS AKA le 24 août 2017	2 975,62 € HT Soit 3 139,28 € TTC	6
2.	L-2017-439	POLE VIE DE LA CITE CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat avec LA FABRIK D'ARTS Concert Verlatour	1 150,00 € HT Soit 1 213,25 € TTC	15
3.	L-2017-442	POLE VIE DE LA CITE CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat avec l'Association Flu d'Art Concert Paul Eika B2B Itrema	500,00 € net	23
4.	L-2017-445	POLE VIE DE LA CITE CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat avec SAS AKA Concert Linstrom	4 928,00 € HT Soit 5 199,04 € TTC	31
5.	L-2017-447	POLE VIE DE LA CITE CULTURE NITRO Festival 2017 - Contrat avec l'association WART - Concert de Ann Clue	2 875,00 € HT Soit 3 033,13 € TTC	39
6.	L-2017-403	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre refonte graphique d'un magazine et mise en page mensuelle - Marché subséquent 2017-2018	55 389,00 € HT Soit 61 614,10 € TTC	47
7.	L-2017-408	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre à bons de commande - Création et réalisation de guides d'informations culturelles - 2nde période - Année 2017-2018	3 591,00 € HT Soit 4 037,70 € TTC	49
8.	L-2017-450	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance applicative et Projet sur le logiciel de gestion de la petite enfance Concerto V5 - ARPEGE - Accord-Cadre	Montant maximum : 36 000,00 € TTC pour 2 ans	51
9.	L-2017-451	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Droit d'accès, assistance fonctionnelle, expertise financière des solutions de la société Finance Active - accord cadre	Montant maximum : 42 000,00 € TTC pour 3 ans	53

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

10.	L-2017-459	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture et installation de vidéoprojecteurs pour le Centre de Rencontre et Communication	55 724,00 € HT Soit 66 868,80 € TTC	55
11.	L-2017-323	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec FORSYFA - Participation d'un agent à la formation "Interventions systémiques orientées compétences"	790,00 € net	57
12.	L-2017-398	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SARL REBONDS pour un bilan de compétences	1 900,00 € net	58
13.	L-2017-430	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Egosphère - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	59
14.	L-2017-431	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention avec Cours Minerve - Prolongation d'une action de formation - Avenant	1 771,00 € net	60
15.	L-2017-437	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ACTIFORCES - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	62
16.	L-2017-441	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Rebonds - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 500,00 € net	63
17.	L-2017-452	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'APAVE - Participation d'un agent à la formation : "L'eau chaude sanitaire : production et exploitation"	1 710,00 € HT Soit 2 052,00 € TTC	64
18.	L-2017-453	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ACTIFORCES - Participation d'un agent à un bilan professionnel	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	65

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

19.	L-2017-433	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché pour la maintenance/coût copies avec la société QUADRA	15 980,29 € HT Soit 19 176,35 € TTC	66
20.	L-2017-422	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2017 - Association L'Atelier de Nadège Atelier arts plastiques	240,00 € net	68
21.	L-2017-424	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2017 - Association Dividus - Atelier moyen âge	480,00 € net	71
22.	L-2017-425	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2017 - Association Les Ateliers du Baluchon- Atelier expressions ludiques et théâtrales	420,00 € net	74
23.	L-2017-427	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Eté 2017 - Association Compagnie Ego - Atelier Hip Hop	300,00 € net	77
24	L-2017-469	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Association USEP	810,00 € net	80
25	L-2017-472	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Cédric RODON – Atelier Temps calme	540,00 € net	83
26	L-2017-474	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Idalina PEDROSA – Atelier Portraits photographiques	270,00 € net	86
27	L-2017-476	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Peggy LURTON – Atelier Art thérapie	540,00 € net	89
28	L-2017-477	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Association NiortGorod – Atelier Initiation langue et culture russe	270,00 € net	92
29	L-2017-479	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – BOURGOIN Maryline – Atelier Calligraphie	270,00 € net	95

. RETOUR SOMMAIRE

30	L-2017-480	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH – Année scolaire 2017-2018 – 1^{er} trimestre – Association Niortaise Gym Rythmique ANGR – Atelier gymnastique rythmique	540,00 € net	98
.31	L-2017-434	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Accord-cadre pour la fourniture de denrées alimentaires s'inscrivant dans une démarche de développement durable - Relance du lot N°5 "viande de porc sous vide"	Montant minimum annuel : 15 000,00 € HT Montant maximum annuel : 50 000,00 € TTC	101
.32	L-2017-458	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Accord-cadre Fourniture, installation et maintenance de matériels de restauration collective - Marché subséquent N°5 Restaurant Pasteur	22 991,55 € HT Soit 27 589,86 € TTC	103
.33	L-2017-361	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Place de la Brèche - Rénovation du miroir d'eau - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°2	/	105
.34	L-2017-363	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Marché de contrôle technique pour la rénovation d'un ouvrage hydraulique et la construction d'un pont sur le site Boinot - Avenant n°1	/	107
.35	L-2017-413	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Conservation des cimetières - Réaménagement 31 rue de Bellune - Avenant n°1 au lot 8 Electricité	480,00 € HT Soit 576,00 € TTC	109
.36	L-2017-428	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Groupe scolaire Jacques PREVERT- Modification de la puissance de raccordement au réseau électrique	24 461,74 € HT Soit 29 354,09 € TTC	111
.37	L-2017-429	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Hôtel administratif - Nettoyage de la verrière et des surfaces vitrées entre le Triangle et le Péristyle	4 457,00 € HT Soit 5 348,40 € TTC	112
.38	L-2017-432	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre Technique du service Évènement -Fourniture et pose d'un système de désenfumage- Attribution du marché	55 961,35 € HT Soit 67 153,62 € TTC	114
.39	L-2017-436	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Cave sise allée basse du Jardin des Plantes - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recette : Montant annuel : 100,00 €	116

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

.40	L-2017-438	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association FA SI LA CHANTER	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	120
41	L-2017-444	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Salle polyvalente du Clou-Bouchet Monique Massias et Odette Bodin – 3 Square Galilée – Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Baïla-Z-Dan'ce	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le conseil municipal	127
42	L-2017-461	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte-Pezenne – Salle associative 5 rue du presbytère – convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association potentiels	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le conseil municipal	134
43	L-2017-462	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Potentiels	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le conseil municipal	140
44	L-2017-463	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>GESTION DU PATRIMOINE</i> Salle polyvalente du Clou-Bouchet – Monique Massias et Odette Bodin – 3 Square Galilée – Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Potentiels	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le conseil municipal	146
.45	L-2017-333	DIRECTION GENERALE DES SERVICES <i>SERVICE PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX CITOYENS</i> Balades Contées - Samedi 16 Septembre 2017	1 222,80 € HT Soit 1 290,05 € TTC	153

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques sur le Recueil des décisions ? Oui Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Concernant les décisions 20 à 30, animations APS/ALSH, j'aimerais savoir si la Ville de Niort a commencé à envisager 4 jours ou 4 jours et demi l'année prochaine.

Est-ce qu'on reste encore dans le même calendrier Madame NIETO ?

Monsieur le Maire

Cette année, il est clair que l'on reste comme ça. Pour l'année prochaine, j'ai eu à m'exprimer sur le sujet, vous ne serez donc pas surprise de ma réponse. A priori, je trouve que comme ça ce n'est pas mal. Reste qu'il y a les engagements de financement d'Etat, qu'il y a quand-même un minimum de consultations et de concertations à faire. Cela me paraît la moindre des choses même, si nous n'avons pas eu objectivement beaucoup de demandes à ce jour. C'est venu très tard dans l'année, presque en été, donc on va évidemment avoir des échanges pour voir ce qu'il convient de faire et prendre en compte toutes les opinions sur le sujet, mais il n'y a pas de prérequis de notre part.

Rose-Marie NIETO voulait rajouter un mot.

Rose-Marie NIETO

Je reçois les représentants de parents d'élèves pour en discuter, mercredi après-midi. Nous avons une réunion de rentrée, comme tous les ans, avec tous les directeurs des écoles niortaises et on abordera aussi la question avec eux. Sachant que l'Education Nationale a aussi demandé à ce que chaque conseil d'école se positionne au mois de novembre, une fois que les élections seront passées.

Nous faisons aussi une étude en interne pour voir les solutions. Et prendre en compte l'impact financier que ça pourrait avoir si on changeait de rythme. Après tout ça, si l'orientation des différents partenaires va vers un changement, on fera une consultation plus large au niveau de la Ville. Par contre, si la situation actuelle est considérée comme étant la meilleure, voilà...

Alain PIVETEAU

Je souhaite intervenir sur une de vos décisions Monsieur le Maire, bien que le recueil n'en fasse pas état.

. RETOUR SOMMAIRE

C'est une décision bien réelle, loin d'être anecdotique. Elle vise à nouveau le travail social et politique réalisé par les associations et, à ce titre au moins, elle mérite un débat.

Vous avez, en effet, décidé et signifié à l'Association pour la défense de la Reconnaissance des Droits Des Immigrés (ARDDI) qu'elle ne recevrait probablement pas de subvention, en tous cas qu'elle était suspendue cette année. Pourquoi ? Depuis longtemps, ce regroupement citoyen assure un pan entier et décisif de la politique publique d'accueil sur le territoire, vous le savez, en défendant les droits des personnes immigrées.

L'ARDDI est un des rouages essentiel, un des rouages citoyens de l'état de droit que l'on sait remis en cause, chaque jour un peu plus, au nom d'une certaine vision du réalisme et du pragmatisme que je ne partage pas. Les bénévoles de l'ARDDI travaillent quotidiennement. Ils informent les migrants, les accompagnent dans leurs actions, jusqu'en justice lorsque c'est nécessaire et bien plus que cela, lorsque les pouvoirs publics, toute échelle confondue, sont défailants, comme par exemple sur le logement des demandeurs d'Asile. L'ARDDI s'appuie sur un réseau de personnes et de familles pour mettre à disposition des hébergements nécessaires. C'est donc la Société Civile qui prend le relais de pouvoir, qui organise leur propre incapacité d'agir.

L'association remplit, à ce titre, comme en matière de défense des droits, je l'ai dit, une véritable mission de service public, jusqu'à participer, avec d'autres associations, à l'occupation de locaux lorsque l'urgence humaine l'exige.

Monsieur le Maire, en supprimant, ou en prévoyant de supprimer, la subvention à l'ARDDI, vous faites le choix, une fois encore, d'enlever des moyens à la politique d'accueil et d'hospitalité, là où justement la situation en exige davantage.

Je pense et, à ne pas en douter, de très nombreuses personnes et élus présents ce soir le pensent aussi, que la situation migratoire réclame un engagement total de la part de chaque responsable, en commençant par une parole claire, puis des décisions et des moyens en adéquation avec cette parole, pardon de devoir le dire, mais jusqu'à présent ça ne semble toujours pas le cas vous concernant.

. RETOUR SOMMAIRE

J'évoque à dessein la situation migratoire et non pas la crise migratoire. Il ne s'agit pas d'un dérèglement passager tel une crise qui verrait l'ordre ancien prochainement rétabli à grands coups de laisser faire libéral, de politique de l'autruche ou de fermeture tout aussi illusoire des frontières et des villes. C'est bien un monde en mutation profonde qui se manifeste jusqu'à Niort, il nous faut tenir compte de cette réalité et agir pour le bien-être de tous.

Il y a urgence à accompagner, mieux qu'on ne le fait, l'arrivée, le passage et l'installation des migrants sur Niort. C'est ce que fait justement l'ARDDI et d'autres associations comme le « Cent pour un », qui vient juste d'être créée sur le territoire. Il y a urgence à encourager, non pas à décourager, les initiatives citoyennes en ce sens. Il est question ici de dignité humaine et je sais que vous y êtes attentif.

Nous prenons chaque jour un peu plus conscience de la gravité des enjeux qui sont devant nous, les anciens équilibres et compromis, les anciennes politiques ne sont plus suffisantes. Il nous faut agir en conséquence en mettant autour d'une table tous les acteurs impliqués afin de définir ensemble cette politique d'hospitalité du siècle en cours qui nous fait si cruellement défaut.

Serez-vous là Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, c'était certainement sur le même point ?

Nathalie SEGUIN

Exactement. Je voulais connaître votre réaction aux regroupements des personnes qui se sont réunies ce soir devant le parvis de l'Hôtel de Ville et qui, pour la première fois saisissent la presse, les médias, pour rendre publique cette situation absolument intenable qui est non seulement celle de se voir réclamer une somme de 3 000,00 € pour l'association ARDDI, mais aussi d'être désormais interdite d'occuper les locaux de la Maison des Associations.

Puisque la presse est saisie et que les journalistes vont se faire l'écho de ce rassemblement, ce qui serait intéressant, puisqu'on va lire ça demain dans la presse, c'est que l'on connaisse, dès ce soir, votre position sur ce dossier, même si on ne la connaît que trop. Vous n'avez pas été à la hauteur des enjeux de l'accueil de ces familles sur la commune de Niort, d'autres Maires, d'autres communes du département en ont fait bien plus que vous en la matière...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Non, Madame SEGUIN, il y a un moment...

Nathalie SEGUIN

Je croyais que vous ne coupiez pas la parole des conseillers...

Monsieur le Maire

Je vous la redonnerai, mais pour le moment je maîtrise encore la parole comme Président de séance.

Vous portez un jugement, j'ai le droit d'y répondre. Surtout qu'il est inadmissible.

Il y a un moment où on ne peut pas dire n'importe quoi. Sur ce sujet, j'en ai entendu des vertes et des pas mûres et certainement beaucoup trop qui offensent toute la Ville à travers des propos tels que ceux-là. Il n'y a pas une ville dans les Deux-Sèvres qui fait plus que la Ville de Niort. Dire que Niort ne fait rien, c'est simplement un scandale. Aujourd'hui, tous les logements à disposition de la Ville de Niort sont occupés. Non, pas deux, trois dernièrement lors de la dernière crise, quatre, plus d'autres logements via le CCAS.

Ce genre de propos est diffamatoire, c'est scandaleux, c'est malhonnête. Je vous le dis clairement. Plus de 200 mineurs étrangers présents à Niort. Au total, il y en a 350 et je crois qu'on est autour de 200 voire même 300 sur la seule Ville de Niort.

Nathalie SEGUIN

Hors micro. Donc vous renvoyez la responsabilité au Conseil Départemental et à l'Etat...

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN...

Nathalie SEGUIN

...Sans prendre la vôtre sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, vous avez tort d'être de ceux qui instrumentalisent politiquement ce genre de débat qui mérite de l'objectivité.

. RETOUR SOMMAIRE

Madame SEGUIN, ne rentrez pas dans cette posture. Le sujet est beaucoup trop sérieux pour entrer dans des polémiques de ce type-là et moi je ne souhaite pas m'embarquer dans une polémique portée, en effet, par quelques personnes. Le coup médiatique permanent qui vise à informer le Maire par voie de presse et à le mettre au pied du mur, comme c'était déjà le cas la dernière fois et on a su y faire face, rassembler un certain nombre de communes et je remercie les Maires qui ont joué le jeu avec nous, sans quoi on n'arrivait pas à subvenir à ce problème-là.

Ce coup médiatique permanent est inutile, il dessert, il pollue un débat qui est important parce qu'il y a des familles, des gens. (*Arrivée de personnes dans le public*) Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien vous installer calmement.

Je crois que j'ai tout dit sur ce sujet-là, la Ville fait le maximum et elle continue de le faire aujourd'hui encore, donc ne dites pas n'importe quoi. Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Effectivement, il y a un débat important à avoir sur la question des parcours migratoires. Je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, il faudra un jour avoir ce débat, de façon très sobre et en même temps très claire pour que nous puissions avancer au plan territorial.

Maintenant, on a une question qui est posée très simplement par l'association ARDDI et qui concerne ses moyens de fonctionnement pour l'année. Vous avez différé le versement de la subvention à ARDDI. C'est vrai que cette question mérite d'avoir une réponse et, par ailleurs, il y a une question qui se pose des relations entre associations au sein de la Maison des Associations. Ça c'est un élément pour lequel, nous, Ville de Niort, nous pourrions avoir une approche de médiation, une approche facilitatrice pour régler ce différend parce que nous avons tout à gagner à faire en sorte que les associations qui œuvrent pour la solidarité dans cette Ville, trouvent un terrain d'entente et une façon de fonctionner la plus constructive possible.

Je voudrais savoir, et je pense à Madame LEFEBVRE, qui est intervenue sur le dossier, s'il pourrait y avoir une médiation organisée par la Ville ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Si vous parlez de relations constructives, c'est pour ça que nous travaillons très bien avec la Croix Rouge, le Secours Populaire, les Restaurants du Cœur et le Secours Catholique.

Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Vous avez interpellé la Maison des Associations, de par ma délégation je l'ai en charge. Je voudrais simplement dire que dans cette affaire, l'Hôtel de la Vie Associative est gérée par un Conseil d'Administration. Il y a un règlement intérieur et il y a eu effectivement une façon d'utiliser l'Hôtel de la Vie Associative qui n'était pas conforme à l'utilisation des locaux.

Une facturation a été demandée et il me paraît normal que l'association en question demande à l'association qui a utilisé d'une manière..., je ne sais pas, je ne veux pas la qualifier mais en tous les cas, sans avoir pris toutes les précautions au départ et certainement avec un mal entendu, cette association devait s'engager à régler le montant du coût des frais qu'il y avait, c'était ce qui lui avait été dit.

Aujourd'hui, ça ne me surprend pas que le Conseil d'Administration, dans sa grande majorité, il n'y a peut-être pas eu tout à fait l'unanimité, ait décidé de demander à l'association en question de payer la facture qui lui est dûe. Sinon, elle se voit, comme toutes les associations qui ne règlent pas, ne plus avoir l'utilisation des locaux de l'Hôtel de la Vie Associative.

C'est une mesure qu'il faut aussi respecter. Nous n'avons pas à nous immiscer dans ce fonctionnement-là. Par contre il faudra qu'on trouve une formule pour que cette facture puisse être réglée d'une manière ou d'une autre.

Isabelle GODEAU

Puisque nous n'avons pas à nous immiscer, ne nous immisçons pas.

Ça veut dire que la subvention à ARDDI, qui fait un travail d'utilité publique, doit être versée et ne doit pas être remise en ballant d'une occupation ou non de la Maison des Associations.

Il est plus que temps, Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Conseillers, que la Ville de Niort réfléchisse à une réelle politique d'accueil sur notre territoire. Une politique d'accueil et une politique

. RETOUR SOMMAIRE

d'aide aux migrants. Ceux qui entreprennent cette migration n'entreprennent pas une croisière en quête d'exotisme, ni même pour une vie meilleure ou une vie de luxe dans nos banlieues. C'est généralement une fuite de gens harassés, en danger de mort dans leurs propres pays.

La première étape pour pouvoir leur venir en aide, je le rappelle, c'est de verser la subvention à ARDDI, comme ça s'est toujours fait et comme ça devrait continuer à se faire.

Ensuite, je pense qu'il serait temps de s'asseoir tous autour d'une table, d'arrêter de polémiquer, travailler ensemble, élus, citoyens, associations, de réfléchir ensemble aux solutions qu'on peut apporter, comme l'on fait, le font et le feront encore d'autres municipalités dans les Deux-Sèvres. Effectivement, Niort fait, mais Niort peut faire mieux, mais Niort peut beaucoup mieux faire, si on faisait à proportion on ferait beaucoup plus.

Effectivement, les mineurs non accompagnés, qui sont pris en charge par le Département, le fait qu'ils soient là, qu'ils soient dans les hôtels, bien sûr que ça fait une charge pour la Ville de Niort, mais ce n'est pas la charge complète, c'est une partie de la charge. Je pense qu'il serait temps d'arrêter de polémiquer sur ces questions qui sont très importantes et, comme l'a dit Monsieur PIVETEAU, qui ne vont faire que s'accroître. Ça faisait 2 ans qu'on avait signé les accords européens, la France a accueilli 4 000 réfugiés. Attention, je parle de réfugiés, on s'était engagé à en accueillir 30 000.

Bruxelles nous somme de rattraper la différence, donc ce serait bien qu'on réfléchisse ensemble.

Nathalie SEGUIN

Mes propos sont là pour relater les faits Monsieur BALOGÉ. Qu'il ne vous plaise pas que je les rappelle, ça peut se comprendre. Quand vous êtes arrivé aux responsabilités, le CCAS avait 6 logements pour accueillir ces familles, vous avez réduit la voilure à 2 et on apprend ce soir que c'est 3, peut-être 4, pourquoi vous en cachez ? Dites-le nous ? Si effectivement vous faites les choses correctement, pourquoi être si secret sur ce dossier ? Soyez très à l'aise, ça ne ferait que vous honorer.

Vous parlez des associations caritatives, mais je pense que vous méconnaissez le travail de l'ARDDI qui n'a rien à voir avec ce que peuvent faire les associations caritatives que vous avez citées.

L'association ARDDI, c'est une aide aux personnes, surtout pour les aspects juridiques. Aucune autre

. RETOUR SOMMAIRE

association ne peut apporter cette aide sur le territoire Niortais et vous le savez. Les aspects juridiques sont des éléments extrêmement importants dans la régularisation de la situation de ces personnes et vous voulez mettre fin à cela.

Vous parlez de coup médiatique permanent, mais c'est vous qui le créez. Les associations n'ont pas demandé à venir ce soir. Vous croyez que les bénévoles et les militants de ces associations qui sont là sur le parvis ce soir n'ont que ça à faire ? Ça fait des mois et des mois que la société civile et tous ces gens assurent des responsabilités que vous auriez très bien pu assurer, alors je pense qu'ils pourraient se passer de perdre ce temps-là et que ce temps est précieux pour eux.

Je souhaite que les choses se régularisent au plus vite, parce que j'ai l'impression qu'on parle de ça depuis 3 ans et ça aussi c'est une réalité. Par le fait de ne pas verser ou de bloquer cette subvention et de ne pas vouloir régler ce problème qui n'en n'est pas un, vous mettez de l'huile sur le feu et vous ne faites qu'aggraver la situation. Il faut que cela cesse. Après, vous pouvez dire que mes propos sont diffamatoires, vous pouvez porter plainte, mais moi je saurais rappeler les faits et les faits sont comme ça. Voilà. (*Applaudissements*)

Monsieur le Maire

Jacqueline LEFEBVRE.

S'il vous plaît Mesdames, Messieurs, le Conseil municipal délibère, il ne doit pas être l'objet d'éventuels commentaires. Il y a d'autres moments ou lieux pour le faire. La délibération doit être sous aucune influence, c'est comme ça depuis que la République est République, même avant, sous la convention. Merci de respecter cette démarche républicaine et démocratique.

Jacqueline LEFEBVRE

Il n'y a aucun flou sur le nombre de logements. La langue de Monsieur le Maire a peut-être fourché, mais 4 logements c'est sûr. Il y a 2 logements qui existent toujours et qui abritent des familles qui ne sortent pas de ces logements alors qu'elles pourraient le faire, car aujourd'hui elles ont le droit de séjour, mais elles ont des difficultés à s'insérer et elles ne quittent pas ces logements.

Ce n'est pas du temporaire, ce sont des logements qui effectivement devraient servir à une situation temporaire, et en attendant 2, car vous savez très bien que les familles que le collectif a accompagné,

. RETOUR SOMMAIRE

sont des familles qui malheureusement sont frappées d'obligation de quitter le territoire français. Ça, vous le savez, et d'ailleurs il est fort possible que ces mesures soient appliquées.

Pour le moment, nous avons fait en sorte, le Maire et Président de la CAN l'a rappelé avec les Maires des communes, d'accompagner ces familles qui se sont trouvées accompagnées par le collectif ARDDI et ensuite, étant dans l'incapacité de les gérer plus longtemps d'ailleurs, on peut le comprendre. Aujourd'hui, ces familles-là sont effectivement sur le couperet de l'application de l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), ce n'est pas forcément ce que nous souhaitons, mais c'est comme ça, c'est le gouvernement, c'est l'Etat.

Je voudrais revenir un petit peu sur l'échange qu'on a pu avoir avec le collectif ARDDI. Oui Elodie, tu as raison de le dire, moi j'ai effectivement été chargée par le Maire, de par ma délégation, de rencontrer l'association. Le dialogue n'est pas facile, ça commence d'ailleurs toujours par une manifestation et ensuite on parle. Ça a été difficile, je suis désolée mais c'est vrai, ça s'est passé comme ça il y a un an. Encore récemment j'ai demandé à rencontrer le Président du collectif. On ne peut pas dire que ça a été très constructif. Pour qu'il y ait un échange il faut être 2. Il faut aussi qu'il y ait une volonté des deux côtés, parce que vous savez que quand on signe, quand on octroi une subvention, il s'agit d'un partenariat. C'est très difficile d'être partenaire parce qu'on est mis devant le fait accompli, ce qui a d'ailleurs été le cas pour l'arrivée dans la Maison des Associations, on n'en savait rien, on ne savait pas tout ça.

Ensuite, la Maison des Associations nous a contacté. Effectivement, il y a eu des échanges avec eux. Elle était très très inquiète parce qu'elle ne savait pas du tout le temps que ça allait durer et je suis désolée mais si nous écoutons la Maison des Associations aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un règlement, parce qu'il y a une charte, que chaque association, vous savez qu'il y en a 500, signe avec la Maison des Associations pour un mode de fonctionnement. Ce mode de fonctionnement a été rompu et a sacrément pénalisé l'ensemble des associations. Il faut quand-même le savoir.

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Lesquelles ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Je ne sais pas si je réponds à Nathalie, je n'ai pas la liste, mais j'ai quand-même du respect pour le Président et la Directrice de la Maison des Associations. Je ne mets pas leur parole en doute, c'est une chose, effectivement je travaille comme ça, dans la confiance. Voilà un peu où on en est et, aujourd'hui, il s'agit d'essayer de faire en sorte que la Maison des Associations puisse effectivement être honorée de la facture qu'elle présente, parce que sur la facture, il y a eu un échange entre le collectif et la Maison des Associations. La proposition du collectif..., enfin ce n'est pas tellement audible par rapport à la réalité des faits, c'est-à-dire l'occupation de cette maison, c'est tout. Donc notre réflexion est de savoir ce que nous devons faire par rapport à cette relation assez étonnante et qui est aussi parfaitement déséquilibrée. Voilà ce que je voulais dire.

Alain PIVETEAU

Il me semble avoir fait une première intervention plutôt posée et qui allait au-delà de la discussion qu'on est en train de mener sur le règlement d'un conflit, qui à mon avis est totalement illégitime, entre une structure et en l'occurrence quelques associations et une en particulier.

La question est celle de la mise en place d'une politique d'accueil des migrants, quels qu'ils soient. Vous n'avez pas répondu là-dessus. J'ai cru comprendre, et je partage ce qu'a dit Isabelle, que ce n'était pas dans cette enceinte qu'on allait régler la question du paiement d'une facture dont le coût réel, d'ailleurs, pratique, serait intéressant à étudier de près. Il ne faut pas renverser l'histoire, renverser les choses. Je rappelle que si ce collectif « Urgence Familles à la Rue » est intervenu, ça a été dit, non seulement ce n'était pas de gaieté de cœur, mais c'est parce qu'il n'y avait aucune autre solution offerte par l'ensemble des pouvoirs publics.

Qu'est-ce qu'il fallait faire ? Les laisser ? Continuer à discuter et avoir une fin de non recevoir, toujours avec de bons arguments : « Ce n'est pas de ma compétence », « l'Etat ne me donne pas assez de moyens », « Nous ne pouvons rien faire », mais nous sommes dans un cas qui est plus que singulier, qui est unique. On nous regarde sur ce qu'on dit et ce qu'on va faire en tant que responsables. C'est ça que j'ai voulu signifier au départ et c'est de ça dont on veut parler.

Nous faisons tous le constat que seul, chacun de son côté, l'Etat qui ne prend pas ses responsabilités et

. RETOUR SOMMAIRE

depuis plusieurs années. Ces collectivités locales souvent dans leur ensemble avec des variantes en fonction des cas, ne font pas leur boulot. En revanche, les citoyens, eux, pour une part, sont au rendez-vous et interpellent les pouvoirs publics. On est là en présence d'un nouveau mode de construction des politiques publiques, c'est ça dont il faut nous saisir aujourd'hui.

Moi, j'entends, de la part de l'ARDDI et de l'ensemble des associations qui travaillent sur cette question, l'envie de co-construire des réponses satisfaisantes pour tous. Si une mairie, une ville comme Niort n'a pas les moyens d'être à la hauteur de ce qu'elle voudrait faire, encore faut-il nous dire ce qu'elle veut faire. Nous, nous sommes très clairs, nous voulons accueillir et le faire savoir parce que c'est notre responsabilité et il n'y a pas de réserve à cet accueil. Nous voulons mettre les moyens en face. Isabelle GODEAU l'a rappelé, aujourd'hui la France fait peu, l'Europe fait très très peu. Regardez les chiffres d'accueil entre 2010 et 2015 en Europe et comparez-les par rapport à ce qui se fait aux Etats-Unis depuis des années. On mène une politique restrictive et quand je dis l'Europe, c'est l'ensemble des Etats et avec eux, maintenant, certaines collectivités locales.

Tout le monde craint on ne sait pas quoi. Il n'y a pas de défi face à nous, il y a un enjeu humain. Il y a un enjeu mondial, auquel il nous faut prendre part. Mais quelle réponse apportons-nous ? On ne va pas se contenter des différences de points de vue, des clivages, parfois des conflits qui ; aujourd'hui ; opposent l'Etat, ses représentants locaux, le Conseil départemental, les communes, la Ville de Niort et les associations citoyennes. Qu'est-ce qu'on fait pour s'en sortir par le haut ? Pour améliorer cet accueil et mettre en place cette vraie politique d'hospitalité ? C'est une question qui nous concerne tous.

Vous voyez Madame LEFEBVRE qu'elle dépasse de très très loin l'enjeu du paiement d'une facture.

Isabelle GODEAU

Je rejoins totalement ce que dit Alain PIVETEAU. C'est effectivement ça, mettons-nous ensemble, arrêtons les polémiques et travaillons, proposons une politique d'accueil de la part de la Ville de Niort. Vous dites qu'il faut être deux pour dialoguer, il y en a qui veulent dialoguer, on va dialoguer, mais faites nous une proposition de dialogue et on va travailler ensemble. Opposition, majorité, on n'en a rien à faire quand il s'agit de personnes qui sont dans la détresse comme ça.

Vous parlez d'OQTF, effectivement ils en ont, beaucoup en ont. Des OQTF, ce ne sont pas des arrêtés de reconduction à la frontière, ça veut dire que demain on ne va pas les prendre pour les emmener à la

. RETOUR SOMMAIRE

frontière. Pour l'instant, on leur dit : « Vous avez l'obligation de quitter le territoire Français », mais en attendant vous faites quoi ce soir ? Vous faites quoi demain soir ? Vous dormez où ? Vous donnez quoi à manger à vos enfants ? Ils n'ont plus rien, ils n'ont aucune subvention, il n'y a rien. On va les laisser ? Non, on ne peut pas, il faut absolument qu'on travaille, qu'on fasse quelque chose ensemble, qu'on s'en sorte comme le disait Alain « Par le haut », proposons quelque chose. Ok ces 6 logements sont occupés, mais on peut peut-être faire autre chose, le « cent pour un » existe, on est prêt à vous renseigner sur ce que c'est le « cent pour un », peut-être qu'il pourrait y avoir une participation. Peut-être qu'il y a d'autres moyens de fonctionner, mais il faut qu'on en fasse la liste, il faut que nous travaillions ensemble, il faut être dans la co-construction.

Le problème est trop grand, le problème nous dépasse et le problème dépasse les enjeux de parties. On est bien au-delà de ça.

Monsieur le Maire

Vous découvrez le dépassement des clivages.

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Mon propos va rejoindre celui de mes collègues. Effectivement, on a été devant une situation d'urgence à laquelle ARDDI a fait face et le collectif urgence, mais on a tous été heureux de trouver une solution à cette situation terrible des familles dans la rue, avec des enfants scolarisés. Je pense que cette mesure d'urgence qu'a pris ce collectif d'associations vis-à-vis de la Maison des Associations, cet usage non conforme était quand même..., une mesure bienvenue, donc je pense qu'il faut quand-même considérer ce point-là.

Ensuite, en effet, on ne va pas régler un différend sur une facture ici, on ne va pas régler un différend sur le fond concernant ce litige entre associations. Par contre, il est de notre devoir d'avoir une position vis-à-vis de ces associations puisqu'elles sont en lien avec la Ville de Niort et je crois vraiment, j'insiste sur ce point, que nous avons à être facilitateurs dans le règlement de ce conflit, de façon à ce que toutes ces associations puissent retrouver un peu de sérénité et une façon de travailler au plus près de la solidarité

. RETOUR SOMMAIRE

vis-à-vis des familles, mais aussi vis-à-vis d'autres personnes dans la Ville qui ont besoin d'autres services sociaux.

Monsieur le Maire

Je n'aime pas ces débats où certains prennent des postures, ont le verbe haut et se drapent dans des vertus ou des bons sentiments dont ils auraient à eux seuls le monopole.

Très concrètement, qu'avons-nous fait quand il y a eu, en effet, un Etat localement défaillant. J'espère que les choses ont changé, je le pense : qui donne des OQTF ? Autorise l'exclusion du 115 ? N'applique ni les OQTF ni trouve des moyens pour loger ces familles ?

Qu'avons-nous fait concrètement ? On a hébergé ces familles et on les héberge encore. On ne peut pas être démocrate pour soi tout seul, on écoute, c'est important.

Merci au public de bien vouloir le respecter, je ne le redirai pas deux fois. Si je peux poursuivre, ça vous permettra peut-être de m'entendre et de comprendre. En plus, vous ferez une démarche de respect pour l'assemblée à laquelle vous participez depuis la tribune. C'est possible ? Je vous fais confiance. Merci.

Donc ces familles, on les a hébergé, on les héberge toujours, alors, là encore, il y a quelques mois il y en avait qui parlaient haut, ils parlaient très haut, notamment parmi quelques rares collègues Maires.

Qui a fait ? Ce ne sont pas ceux qui ont parlé, ce sont 8 communes, dont Niort qui a pris une grande partie de la charge parce qu'on en avait peut-être plus les moyens que d'autres pour le faire. Ceux qui parlaient haut n'ont rien fait. Je sais Madame SEGUIN que vous êtes de ceux qui parlaient haut.

Nathalie SEGUIN

Hors micro. Je ne suis pas Maire de commune Monsieur BALOGE.

Monsieur le Maire

Mais je suis Maire et j'ai fait, et le Conseil municipal avec vous, donc cette décision est aussi la vôtre d'une certaine façon, que vous le vouliez ou pas et je suis sûr que pour ce coup là vous l'appréciez et que vous la soutenez. Donc on a accueilli et on accueille encore. Tous les jours ou presque, on écrit des lettres pour favoriser la régularisation de familles qui nous semblent avoir un parcours particulièrement intéressant. Même quand il s'agit d'OQTF et quand l'Etat, comme je le disais tout d'abord dans mon propos, laisse à des collectivités locales qui n'en ont ni la compétence ni le droit, comme d'ailleurs tout

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

particulier, le soin d'héberger ou de prendre en charge alors même que le Préfet de l'époque nous disait qu'il ne nous laisserait pas faire mais tout en nous disant qu'il ne nous poursuivrait pas devant la justice, c'est bien gentil mais on l'a fait malgré tout.

Très concrètement, les choses parlent pour elles-mêmes. Moi je n'accepterai pas ce débat ou ces postures qui laissent entendre qu'il y a ceux qui disent et qu'il y en aurait d'autres qui ne feraient pas. A Niort on fait. On le fait peut-être plus discrètement que d'autres qui parlent beaucoup mais on le fait vraiment. Je ne parlerai pas de tout le dispositif d'accueil sur le territoire, parce que vous savez très bien que ces dispositifs sont souvent liés à d'autres collectivités et en premier lieu au pouvoir régalién qu'exerce l'Etat. C'est le cas des Centres d'accueils des Demandeurs d'Asile (CADA), 140 places. C'est aussi le cas du logement social qui accueille un grand nombre de personnes dans des situations de demande d'asile ou en cours de régularisation et, ça aussi, d'une certaine façon c'est la collectivité. On parlait des mineurs étrangers présents sur notre territoire, ce n'est peut-être pas directement à la collectivité, encore que.

Quand il faut prêter assistance via le CCAS, qui le fait ? Ce n'est pas la Ville ? Quand il faut payer des timbres, chers, pour les dossiers de régularisation, qui le fait ? Ce n'est pas la Ville ? Si, c'est la Ville et elle fait systématiquement.

Quand il faut accueillir le soir, tard, une famille qui sonne à la porte de la Mairie, qui le fait ? Ce n'est pas la Ville ? Si, c'est la Ville.

Qui voulez-vous faire rougir ? Vers qui pointez-vous ce doigt accusateur sans arrêt Madame SEGUIN ? Vous m'avez habitué à être plus objective dans des débats de qualité et à écouter comme je vous ai écouté.

Nathalie SEGUIN

Hors micro. 6 logements pour le CCAS, vous n'y êtes pas, vous n'y êtes pas.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, ce n'est pas l'art de répéter qui fera avancer les choses. Vous savez très bien qu'une collectivité comme la nôtre n'a pas tant de logements. Dans ce cas, il faut rajouter tout le logement social du bailleur social qui est aussi mis à disposition. On peut répéter quelque chose, ça ne devient pas

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

forcément une vérité. La réalité c'est que Niort fait face avec les moyens qui sont les siens.

La réalité, c'est que le Département fait face avec des moyens qui sont aujourd'hui très limités parce qu'il y a plus de mineurs étrangers qu'il ne devrait y en avoir dans les Deux-Sèvres et tout le monde le sait. Tous les professionnels de l'aide le savent, quand ils sont honnêtes et qu'ils le disent, et beaucoup le sont. C'est le cas de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) récemment avec la grève. Croyez-vous qu'il y a de la mauvaise volonté ? Qu'il y a de la volonté de certains à vouloir faire dormir les gens dehors ? Et bien on fait en sorte que non.

La réalité, c'est qu'il y a une situation qui n'est pas gérée à un autre niveau et qu'on doit gérer, autant que faire ce peut. Mais quand, à l'extérieur, on accueille sans vraiment accueillir et qu'ensuite on donne des OQTF sans vraiment faire partir, c'est vrai que les collectivités sont dans des situations très difficiles. Jusqu'à présent, nous avons assumé, mais il faut absolument que l'Etat soit là où on l'attend. C'est-à-dire que si la politique d'accueil doit être changée, qu'elle soit changée, dans un sens ou dans un autre, vous n'êtes pas et je ne suis pas parlementaire, vous n'êtes pas et je ne suis pas au gouvernement, nous ne faisons pas cette politique-là. On peut, éventuellement, y contribuer par des propos mais certainement pas par des invectives dans un Conseil municipal. C'est une chose bien trop sérieuse, mais par des actions, c'est exactement ce que je viens de vous démontrer. Monsieur PIVETEAU, j'aimerais bien, là encore, qu'il y ait de l'écoute et pas que des propos.

Vous m'avez interrogé, je vous réponds. Évidemment, ça ne sera jamais la bonne réponse pour vous, que ce soit sur ce sujet ou sur un autre. La réalité, c'est que Niort fait en sorte que chaque personne soit considérée comme ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une personne, un être humain. Niort n'a pas à rougir et je ne laisserai aucun d'entre vous pointer le doigt, quel qu'il soit, sur l'action de la Ville, parce que derrière tout ça ce sont les Niortais et là aussi, comme élus, on essaye de faire en sorte qu'on soit digne et qu'on offre un visage unique de la Ville. Je crois que c'est ce qu'on arrive à faire malgré des moyens et des compétences extrêmement limités.

Merci beaucoup, on passe au sujet suivant puisque celui-ci n'était pas prévu à l'origine.

On enchaîne, on a encore plein de choses intéressantes à voir.

On a pris acte du recueil des décisions.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-364

Direction du Secrétariat Général

Mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité - Convention entre la Ville de Niort et la Préfecture - Avenant n°3

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Conseil municipal a approuvé la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, signée le 18 février 2007 ;

Deux avenants à cette convention ont été approuvés par le Conseil municipal :

- Avenant n°1, par délibération du 23 mars 2007 afin de prolonger la période de tests ;
- Avenant n°2, par délibération du 15 septembre 2014 afin d'étendre la télétransmission au contrôle de légalité des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient d'étendre la transmission par voie électronique aux actes budgétaires soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention du 18 février 2007 pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat pour la transmission des actes budgétaires ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-365

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2016

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 septembre 2017.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2016 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016.

Peut-être qu'Elmano MARTINS veut dire un mot, ce serait bien.

Elmano MARTINS

Un petit résumé grande masse et deux points d'informations.

Le SEV, pour ceux qui ne le savent pas encore, est un syndicat de production et de distribution d'eau potable. 5 communes : Aiffres, Bessines, Magné, Coulon et Niort. 37 000 compteurs, 72 000 habitants, ça représente à peu près 59% de la population de la CAN.

65 emplois équivalent temps plein, 1 usine de production, 6 captages : 3 principaux et 3 secondaire de secours, 650 kilomètres de réseaux.

Le rendement pour 2016 est de 88,7%. C'est particulièrement à souligner parce que ça traduit une bonne politique des investissements depuis la création de ce syndicat.

Sincèrement, 88,7% c'est assez exceptionnel sur le territoire français.

Financièrement, des grandes masses :

- dépenses de fonctionnement : un peu plus de 10 000 000,00 € ;
- dépenses d'investissement : un peu plus de 4 000 000,00 € dont 2 500 000,00 € de travaux réalisés notamment par des entreprises, surtout locales.
- Vente d'eau : 10 000 000,00 €, ça représente 4 200 000 de m3 vendus pour 5 000 000 de m3 prélevés dans l'environnement.

Pas d'augmentation du prix de l'eau depuis 2014 et c'est à peu près le prix du m3 à 1,88 € HT pour 120 m3.

Deux points marquants en 2016 :

- le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Sans trahir la confidentialité de cette instruction qui est en cours, on n'a véritablement que des petits points à la marge. On a plutôt un contrôle qui est très positif.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- la sécheresse qui dure, qui perdure et pour laquelle nous sommes extrêmement vigilants.

Si vous avez des questions, j'essaierai d'être apte à vous répondre.

Monsieur le Maire

Merci Elmano MARTINS.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Il fallait prendre acte, mais bon, qui peut le plus peut le moins donc ça n'empêche pas de voter.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-366

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice 2016

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 septembre 2017.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2016 – communiqué par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

L'assainissement dont le rapport sera également présenté au Conseil d'agglomération puisque c'est une compétence directement proposée par le territoire.

L'Agglomération continue, par ce service en régie, de déployer son plan d'investissement de 60 000 000,00 €. Les stations d'épuration ont fait l'objet de pas mal d'investissements, la prochaine sera la station d'Aiffres. Elle n'est évidemment pas encore à l'exercice 2016 mais sera au prochain et le nombre de personnes connectées au réseau a augmenté puisqu'aujourd'hui, il y a à peu près 79% de foyers qui sont connectés au réseau collectif.

Je ne sais pas si Elmano veut également rajouter un mot sur le sujet.

Elmano MARTINS

Dans le petit cycle de l'eau, je vais maintenant parler un peu d'assainissement, juste peut-être pour compléter, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez souligné, effectivement c'est une compétence communautaire. Sur cette compétence communautaire, il y a le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et également le service d'eau pluviale qui est un service qui a également un budget relativement conséquent.

Rapidement, sur les investissements, c'est 6 000 000,00 € concernant les réseaux et les stations d'épurations, puisqu'il y a quand-même 22 stations d'épuration en tout sur le périmètre de la CAN. C'est 3 150 000 €, donc on voit que c'est la moitié des investissements pour 2016, qui sont tournés vers l'eau pluviale. Notamment, il y a des ouvrages que vous avez probablement tous vu, qui sont rue d'Antes, ces énormes bassins de rétention et de traitement d'eau pluviale.

Voilà, c'était juste le point que je voulais rajouter Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Non ?

C'est toujours de l'eau, mais dans l'autre sens.

Nous prenons donc acte de ce rapport.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-367

**Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**

**SEM des Halles - Rapport du délégataire du service
public - Année 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux concessions dispose que le délégataire produit, chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 28 septembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2016.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire du service public de la SEM des Halles

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit du rapport du délégataire du service public de la SEM des Halles pour l'année 2016. Ce rapport, fait état de produits d'exploitation en augmentation de 9,42%, avec cependant des charges d'exploitation qui augmentent plus vite de 11,12%. Il n'en demeure pas moins que le compte de résultat reste bénéficiaire. Par ailleurs le nombre d'agents est toujours de 3 et on peut saluer le travail d'animation qui est fait.

Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir sur ce rapport qui vaut peut-être aussi présentation, non.

Donc on en prend également acte.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-368

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SEM des Halles - Rapport du mandataire soumis par
les représentants de la Collectivité au Conseil
d'Administration - Année 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de Luc DELAGARDE, Jeanine BARBOTIN, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS et Pascal DUFORESTEL représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEM des Halles, pour l'année 2016.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-369

Direction Animation de la Cité

BLUE GREEN - Rapport du délégataire du service public concernant le contrat de DSP du Golf de Romagne - Année 2016

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 28 septembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de BLUE GREEN, délégataire du service public du Golf de Romagné, pour l'année 2016.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire du service public du Golf de Romagné.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une délibération qui n'est également pas soumise au vote. Elle concerne le rapport du délégataire par rapport à la délégation du service public du Golf de Romagné pour l'année 2016.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative le 28 septembre 2017.

Simplement pour vous rappeler que, l'on a déjà bien avancé sur l'année 2017, donc se remémorer les faits de 2016, la fréquentation, comparée à 2015, a été sensiblement supérieure et la provenance des joueurs, abonnés notamment, est à plus de 70% de Niort et son Agglomération ; la provenance des joueurs débutants est là aussi de plus de 70%.

Une fréquentation de scolaires en 2016, c'est important de le souligner, ça a toujours été un souhait de la Ville depuis de nombreuses années, d'ouvrir aussi cette discipline à des scolaires : 8 écoles en ont bénéficié : Agrippa d'Aubigné, Pierre de Coubertin, Jean Zay, les Brizeaux, la Mirandelle, Jacques Prévert, Paul Bert et Jean Jaurès. Il y a également eu le lycée Paul Guérin et l'IME pour un cycle de Golf. Je crois que c'était important de le souligner parce que c'est souvent une discipline sportive dont on dit qu'il y a des coûts, mais qui est aussi ouverte sur la cité et sur nos scolaires.

Il y a aussi des actions de communication et des actions qui se sont déroulées en dehors du Golf, notamment place de la Brèche ça a été bien perçu, également sur Niort Plage, mais aussi sur la pelouse des Chamois Niortais au moment de certaines mi-temps.

C'est aussi une action qui montre que cette délégation de service public n'est pas quelque chose qui vit en vase clos, mais qui est bien tournée sur la Ville. Je voulais également le souligner.

Sur l'état des terrains, ça a pas mal souffert car vous savez qu'on est aussi très tributaire de la météo, et qu'en 2016 il y a eu une forte pluviométrie jusqu'au mois de juin et qu'ensuite on a eu des fortes chaleurs, puisque sur plusieurs jours on a dépassé les 38°C. Il y a eu des interdictions d'arrosages, il a fallu faire avec.

En tout état de cause, malgré tout, on a un bel équipement qui est aussi une pratique avec le parcours de l'hippodrome, connu et reconnu, et apprécié par les connaisseurs.

. RETOUR SOMMAIRE

Sur les informations financières, ce rapport montre là aussi que c'est une activité qui s'équilibre, voire même excédentaire. Par rapport à la Ville, nous avons un coût de location et une petite participation, au niveau des résultats. Je crois que c'est une opération qui permet aujourd'hui aux 536 abonnés, donc en augmentation par rapport 2015 où il y en avait que 375, d'apporter plutôt des aspects positifs sur cet équipement et aux utilisateurs, même si tout est perfectible et il y a peut-être encore des petites choses à améliorer.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des remarques ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

C'est plus une question d'avenir. On voit bien dans la présentation qui est faite par Alain BAUDIN, qu'il y a des objectifs de politique publique qui sont à la fois réels et en même temps restreints, par rapport à l'ensemble des enjeux de politique publique de la Ville.

La question à la fin de la DSP est-elle une question qui se pose, de l'arrêt, de penser à retirer la relation actuelle qu'il y a entre le Golf et la Ville au sein de cette délégation, pour passer à un resserrement des priorités ?

Plus simplement, est ce qu'à l'avenir, Monsieur BAUDIN en particulier, qui est très proche du dossier, vous pensez que ça fera encore partie des politiques que de gérer un Golf par délégation ?

Je veux faire écho au débat qu'on a eu auparavant sur la restriction de la voilure, de la capacité d'action des Villes. On voit qu'on n'est pas dans la même situation qui avait présidé à cette décision au tout départ, qui était un évènement important pour la Ville, où une association gérait cette activité, puis ensuite le passage à la délégation.

Est-ce que c'est une réflexion qui est menée au sein de l'équipe, ou pas ?

Est-ce que c'est quelque chose que vous voulez mettre en débat à un moment ?

Monsieur le Maire

Alain BAUDIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Oui effectivement, vous avez raison, j'ai été de ceux qui étaient plutôt dubitatif sur l'évolution qui pouvait être prise, car je pense qu'on a un tissu associatif, on l'a montré sur certains secteurs encore ce soir dans le domaine sportif qui est très dense, qui est très fort, qui s'active beaucoup et qui avait en gestion le Golf, qui, de mon point de vue, répondait pleinement aux objectifs que la Ville s'était fixés à l'époque.

Je crois que là, dans cette orientation qui est prise, en prenant tous les gardes fous qu'il y a eu, par le dialogue, par le fait qu'il y ait maintien d'une association sur le site avec le gestionnaire Blue Green, me paraît être des gages suffisamment forts. Hier encore, j'étais sur le site pour le prix de la Ville de Niort et il y avait une osmose entre l'association qui a géré cette manifestation, et Blue Green qui était là.

C'est vrai, il a peut-être fallu un temps d'acceptation mutuelle, peut-être d'idéologie un peu divergente au départ pour essayer de se comprendre. C'est vrai que la délégation de service public arrive bientôt à son terme, je pense qu'il faudra le faire dans les règles de l'art, mais ce n'est pas exclu qu'il puisse y avoir une poursuite, à condition d'y mettre tous les gardes fous.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Non,

Il s'agit donc de prendre acte de ce rapport.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-370

Direction Animation de la Cité

**SO SPACE - Rapport du délégataire du service public
concernant le contrat de DSP de l'Acclameur - Année
2016**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 28 septembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2016.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire du service public de l'Acclameur

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain BAUDIN**

Dans les différentes activités de la SO SPACE, il y a l'Acclameur. Je pense que j'aurais un collègue sur l'aspect parking.

En ce qui concerne l'Acclameur, ça a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative le 28 septembre dernier. Le rapport de la SO SPACE mentionne des faits de l'activité de 2016, la aussi on est bien avancé dans l'année 2017, il y a des états comparatifs possible avec les années antérieures.

Au niveau du nombre de spectacles, c'est le même nombre qu'en 2015, c'est-à-dire 23 spectacles, par contre, un peu moins de fréquentation. Je crois qu'il faut le souligner, c'est un peu plus de 8 000 personnes en moins. Il y a eu un peu plus d'activités sportives puisque de 3 on est passé à 4 sur le site principal et plus de fréquentation puisqu'il y a eu plus de 2 500 personnes en plus.

Au niveau des autres manifestations, c'est sensiblement la même chose. Au niveau socioéconomique, on a eu 7 manifestations, par contre avec une fréquentation bien supérieure puisqu'il y a eu plus de 4 500 personnes en plus.

Sur la salle de l'escalade, des manifestations se sont produites et il y a également les pratiquants de « la Verticale » où il y a eu un peu plus de participation.

Par contre, sur le Club de l'Acclameur, il y a eu un peu moins d'évènements mais ça a été plus payant, en termes de rentrée financière, qu'en 2015.

Je voudrais dire qu'on a des activités qui permettent de dire que, alors bien sûr il faut relativiser, puisqu'il y a les rentrées financières directes, c'est-à-dire produites par des activités de l'Acclameur et ensuite une compensation par rapport à l'utilisation pour la suggestion de service public, sinon ce ne serait pas équilibré mais, quand on additionne les entrées, les produits des activités et la compensation, ça permet effectivement de dégager un excédent de 82 000,00 € sur un total de 1 277 400,00 €.

Sur ce plan-là, je crois que c'est quand-même quelque chose qui évolue correctement, en sachant qu'il y a une compensation de 490 000,00 €. Je crois qu'il ne faut pas non plus perdre ça de vue et que la collectivité vient prendre en considération ces éléments-là.

Ça permet aussi l'utilisation du gymnase..., je ne vais pas rentrer dans les détails, mais je peux, le cas échéant, répondre à des questions.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des questions ? Oui Madame GODEAU et Monsieur PIVETEAU.

Isabelle GODEAU

Est-ce que la desserte par les bus est prévue pour les spectacles ?

Est-ce que vous envisagez d'améliorer cette desserte ? Puisque vous parlez d'une baisse de fréquentation. Je connais de nombreuses personnes qui ne peuvent pas y aller parce qu'ils n'ont pas de véhicule particulier et il n'y a pas de desserte par le bus.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

C'est une question plus technique et d'un autre ordre.

Vous avez évoqué la diminution de la fréquentation sur l'année étudiée, si j'ai bien compris, en nombre d'usagers, ou alors j'ai mal compris, et l'augmentation des recettes.

Qu'est ce qui explique le décalage ? On a des spectacles de plus en plus chers ?

Il s'agit des recettes de la Ville sur des spectacles sportifs, par exemple ?

Monsieur le Maire

Alors, sur le bus, il y a une possibilité de tirer sur de l'évènementiel dans le contrat de DSP de l'Agglo. Après, je ne sais si c'est autant le bus que parfois le prix de spectacles, qui sont qualitatifs, néanmoins. Vous n'avez pas forcément très bien entendu Monsieur BAUDIN, il y a eu moins de fréquentation en volume, légèrement moins de spectacles, par rapport aussi à un problème socioéconomique, néanmoins il y en a eu plus en 2016 qu'il y en avait eu en 2014 et un peu moins qu'en 2015, ça reste quand-même une évolution importante.

C'est justement tout le domaine économique et sportif qui a largement compensé cette baisse de spectacles.

Alain BAUDIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Par rapport à la logique de spectacles, il y a eu baisse de fréquentation mais également une baisse des produits par rapport aux spectacles. Par contre, c'est venu se compenser par rapport à d'autres activités, notamment au niveau sportif où là, on a eu une augmentation du nombre et des recettes.

Vous laissez entendre que moins de fréquentation mais plus de recettes pour les spectacles. Non, il y a aussi moins de recettes, alors je n'ai pas fait la vérification s'il y a une corrélation exacte, mais en tous les cas, il y a moins de recettes. Ce sont plutôt d'autres activités qui sont venues compenser.

Monsieur le Maire

Pour le spectacle uniquement, parce que globalement, l'Acclameur c'est + 8% de croissance du chiffre d'affaires de 2015 à 2016. Ça laisserait rêveur d'autres personnes.

Dominique DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Merci Monsieur le Maire. Simplement pour préciser que la baisse qui est enregistrée sur les spectacles est générale sur la France entière.

Dans ce contexte, l'Acclameur s'est plutôt pas mal débrouillé et, pour l'année 2018, en fonction de ce qui est connu aujourd'hui, l'Acclameur sera en croissance de spectacles. Notez aussi que la jauge moyenne des spectacles sur l'année précédente a elle aussi baissé. Mais ça, c'est une décision des producteurs qui ont revu à la baisse un certain nombre de leurs ambitions.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. D'autres questions ?

Oui Monsieur PIVETEAU et Madame SEGUIN.

Alain PIVETEAU

Toujours pour prolonger, parmi les 8% d'augmentation du chiffre d'affaires, vous avez évoqué deux sources principales, j'enlève les spectacles, merci pour ces précisions à l'échelle nationale.

Une première source qui est une source de fonctionnement de plus en plus autonome de l'Acclameur, qui concerne les manifestations économiques et une seconde source dont le financement est toujours plus

. RETOUR SOMMAIRE

problématique puisqu'il s'agit des spectacles sportifs, non pas qu'ils ne soient pas intéressants, mais financièrement, alors je ne sais pas si c'est inclus dans vos calculs, enfin pas les vôtres, ceux de la DSP, ces spectacles ne bénéficiant pas, je ne sais pas si c'est le bon terme, en tous cas, ne fonctionnant pas sur une économie de marché instituée, ils nécessitent, pour avoir lieu, des financements, des subventions des collectivités locales, en particulier de la Ville.

Donc pour faire court, ma question est : combien viennent de subventions de la Ville, qui permettent d'avoir davantage d'évènements sportifs ? Ce n'est pas le même résultat économique, je parle juste de ça, qu'un résultat qui viendrait d'activités qui viennent potentiellement, si elles se développent, alléger les dépenses futures de la Ville dans cet équipement.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Oui, Alain, rapidement.

Alain BAUDIN

Il y a un peu des deux, car la compensation a été augmentée d'un peu plus de 5 000,00 €, à peu près 5 500,00 €, mais par contre, si on constate globalement, le chiffre d'affaires est passé de 1 180 000,00 € à 1 277 000,00 €, pour une simple compensation de 5 000,00 € de différentiel. Donc il y a bien eu un GAP plus important par les activités elles-mêmes.

Monsieur le Maire

Merci. On va peut-être en rester là !

Ah si, Monsieur POIRIER, Monsieur DESQUINS. Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

C'était pour bien comprendre la réponse que vous avez faite pour les bus. Ça veut dire que dans le contrat de DSP, il est prévu deux fois par an que les bus acheminent les gens sur le site de l'Acclameur ?

Je n'ai pas compris. Est-ce que vous pourriez répéter s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas compris, parce que je n'ai pas dit 2 fois par an...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Vous avez dit, 2 fois, puis vous l'avez dit tellement tout bas que je vous ai senti gêné, embêté...

Monsieur le Maire

Respirez Madame SEGUIN, tout va bien...

Nathalie SEGUIN

Donc je me suis dit : « Il doit y avoir un loup là-dessous, encore une fois »...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas parce que vous vous êtes sentie un peu excessive...

Nathalie SEGUIN

Est-ce que là aussi vous avez réduit la voilure ?

Monsieur le Maire

Non, tout va bien, vous êtes au Conseil municipal. Personne ne vous veut de mal, vous pouvez vous exprimer normalement.

Nathalie SEGUIN

Répondez-moi alors. Répondez-nous, parce que la question était posée par Madame GODEAU.

Monsieur le Maire

Je suis désolé que les micros ne soient pas suffisants pour me faire entendre, mais tout va bien, je vous rassure. Soyez en toute quiétude parmi nous.

Nathalie SEGUIN

Alors reprenons.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Vous êtes impayable. Je n'ai pas parlé de deux, il y a une possibilité de tirer un certain nombre de kilomètres par an, notre droit de tirage spécial, si ce terme ne vous est pas trop difficile à entendre, en kilométrique j'entends, pour accompagner à des évènements durant l'année. Ce qui arrive possiblement un certain nombre de fois, un peu plus de deux je pense. Je crois que c'est plusieurs dizaines de milliers de kilomètres.

Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

En tous cas, si vous pouvez tirer le plus de kilomètres possible, en effet pour l'Acclameur et pour l'activité de la zone, ce serait une très bonne chose. C'est vrai que par les temps qui courent, en ce qui concerne les dessertes de bus, ce serait encore une fois une très bonne nouvelle et ça marquerait peut-être le retour à un service de meilleure qualité et pourquoi pas sur l'ensemble du réseau.

Quoi qu'il en soit, sur le chiffre d'affaires, par rapport à la discussion qu'il y a eu là-dessus, je voudrais rappeler à Monsieur BAUDIN, mais il le sait très bien, que s'agissant de l'activité spectacle, le risque est plus porté par les producteurs, ça reste une activité intéressante, même si, et en effet je rejoins Monsieur DESQUINS, il y a eu une baisse de la fréquentation qui est générale sur le territoire. Je crois encore une fois que le tournant qui a été pris pour mettre cette salle polyvalente, a été un choix économique plutôt pertinent de ce point de vue-là.

S'agissant de l'augmentation des recettes, il y a effectivement une augmentation de la contribution de la Ville de Niort, notamment par rapport aux spectacles sportifs et puis une augmentation significative des recettes sur le mur d'escalade. Là aussi, il y a eu des choix à un moment donné qui ont dû être faits, qui me semblent aujourd'hui pertinents.

Par rapport à ce mur, j'ai été alerté l'autre jour, comme un certain nombre d'entre nous, par le biais de la presse, sur le fait que la direction de la SO SPACE avait émis une alerte sur le niveau d'encadrement en terme de sécurité par rapport à l'association « Vertiges ». Sachant que vous ne transigez pas avec les questions de sécurité, comme n'importe qui dans cette salle, je voudrais savoir ce qu'il est envisagé de faire par rapport à cette association qui intervient aussi à Barra.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Je ne sais pas, mais j'imagine que les encadrants sont les mêmes que ceux qui interviennent, à moins que ne soit d'autres encadrants, mais c'est une question, pour la sécurité des petits Niortais, pas que des petits d'ailleurs parce qu'il y a aussi des grands, qui interviennent et qui pratiquent leur activité à Barra.

Dominique DESQUINS

Juste une information. Cette association « Vertiges », a à peu près une dizaine de personnes qui font de la grimpe, elle est encadrée par quelqu'un qui n'accepte pas les règles de sécurité et qui refuse systématiquement de mettre les deux mousquetons, serrés, nécessaires à l'activité de grimpe.

Donc voilà quelle est la position de la SO SPACE.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît messieurs, on va être un peu plus nuancé sur ce propos. Ça reste un peu confus et la Mairie à son rôle, son devoir en tous cas, par rapport à l'occupation des lieux publics, je l'entends bien. Il y a des mesures qui ont été prises, conservatoires, de la part de la SO SPACE. Il était assez juste que la Mairie s'en émeuve et s'en inquiète. On a donc demandé à ce qu'une inspection soit faite par la Direction des Sports, ce qui je crois a été fait et on se conformera à l'avis des spécialistes dans ce domaine.

Il va s'en dire, que nous préférons demander aux autorités compétentes qu'à quelques autres personnes, de nous dire ce qu'il en est, parce ce qu'en effet, il va de soi que la sécurité doit et devait, en l'occurrence, être respectée. Ce contrôle a eu lieu et il n'a rien montré, à ma connaissance, de répréhensible.

Alain BAUDIN

Effectivement, il y a plusieurs utilisateurs sur le site de l'Acclameur, au niveau du mur d'escalade. « Vertiges » est la plus ancienne des associations à avoir une pratique de l'escalade sur le Niortais, il n'empêche que l'escalade est une discipline sportive à risque, pour laquelle il faut effectivement prendre toutes les précautions et notamment les mesures de sécurité.

Il y a quelques jours, il y a eu un encadrant d'une autre association qui a vu un manquement en matière de sécurité, par rapport à un problème de mousqueton qui n'a pas été revissé. Il l'a signalé, puisque ça fait parti de la structure gestionnaire qu'est « la Verticale ». Il a demandé, peut-être au nom du principe de précaution, d'essayer de prendre une mesure conservatoire d'exclusion de l'association.

. RETOUR SOMMAIRE

L'association n'a pas 50 encadrants. Comme ça vient d'être dit, elle a un diplômé d'Etat qui est du même niveau que le diplômé d'Etat de l'autre association, qui a revendiqué la difficulté et le manquement. Aujourd'hui, il y a effectivement, je crois, de la part de l'association qui a été rencontrée, la volonté de ne pas non plus jouer avec la sécurité et il y a effectivement eu reconnaissance, non pas sous l'autorité du brevet d'Etat, mais par rapport à une initiatrice qui était là. Mais on peut toujours dire que c'est le brevet d'Etat qui a la complète responsabilité.

Par rapport à tout ça, c'est vrai que j'attends d'avoir, d'une manière formelle, des engagements d'associations, nous avons déjà eu un courrier qui reprend une partie de ces problématiques, des remises à plat d'une pratique pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, mais jusqu'à aujourd'hui, le mur d'escalade de l'Acclameur a un règlement intérieur, avec un nombre de couloirs qui sont donnés, qui doivent être balisés, il faut donc aussi mettre ça à plat.

En ce qui concerne le mur d'escalade de Barbusse, ce n'est pas du tout la même problématique. Aujourd'hui il y a eu une inspection de faite par les personnes de jeunesse et sports. Il n'y a rien qui a démontré une insuffisance, puisque c'est une personne qui a un brevet d'Etat, il doit aussi être respectueux des règles. À priori, il s'y engage.

Moi je ne vois pas au nom de quoi nous interdirions aujourd'hui le mur de Barbusse par rapport à ça. Par contre, le mur d'escalade de l'Acclameur, lui, étant dans le cadre d'une délégation de service public et faisant l'objet d'une convention tripartite, il faut effectivement que nous soyons en phase avec la SO SPACE par rapport à ça et il faut aussi que tout le monde accepte d'entendre tout le monde.

Il y a encore eu un autre échange aujourd'hui, une nouvelle réunion est programmée demain, donc je pense qu'on va trouver une solution, en tous cas je l'espère, où tout le monde prendra ses responsabilités.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Vous aurez bien compris que la Ville essaye un peu de tirer cette affaire au clair, tout en respectant les mesures conservatoires de la SO SPACE qui sont bel et bien prises et que personne ne peut contester

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

en l'état, et en même temps de s'assurer, auprès des autorités d'état, de la bonne conformité de l'enseignement. Ce qui a été le cas jusqu'à présent et donc d'adopter une mesure conforme, et dans un site et dans l'autre. Parce qu'en effet, on ne comprendrait pas qu'il y ait deux poids deux mesures par rapport à un problème, si c'était un problème unique. Mais on ne peut pas non plus accuser sans savoir clairement, ce qui demande quand-même la présence d'un tiers, ce qui était le cas.

D'où mes propos particulièrement prudents sur ce sujet-là.

Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Les propos de Monsieur DESQUINS m'ont quand-même un peu choquée, parce qu'effectivement, s'il y a un souci et que ces propos enregistrés qui disent que nous sommes au courant, ou que l'association ne prend pas les mesures adéquates, j'aimerais quand même que ce soit appuyé. Cette association, on le sait ou on ne le sait pas ?

Monsieur le Maire

Madame GODEAU, s'il vous plaît, je viens de dire les choses, je crois qu'elles sont aussi claires que possible. Je vous ai dit en toute transparence ce qu'il en était et c'était l'état de l'art. Après, il est normal qu'un administrateur de la SO SPACE ait le point de vue de la SO SPACE, et il est normal que la Ville ait une vision un peu au-dessus autant que possible et s'informe pour faire en sorte de ne pas prendre de décision qui soit préjudiciable à l'un ou à l'autre, mais voit clair parce qu'on sait très bien que dans ce monde de l'escalade, certains grimpent plus vite que d'autres et ça fait plusieurs années que c'est le cas. Donc, on se méfie un peu des dires des uns et des autres, là encore, ce qu'on veut, ce sont des faits. Merci.

Il s'agit donc de prendre acte de ce rapport, alors on prend acte si vous voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-371

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public
concernant le contrat de DSP pour le stationnement -
Année 2016**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1431-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 28 septembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2016.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport du délégataire du service public du stationnement

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-372

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - Rapport du mandataire soumis par les
représentants de la collectivité au Conseil
d'Administration - Année 2016**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Christophe POIRIER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2016.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Deux délibérations à suivre, l'une concerne le rapport du délégataire au sujet du stationnement et la deuxième, le rapport du mandataire soumis par nos collègues au Conseil d'Administration.

Un point sur le stationnement. Je vous rappelle que la Ville est actionnaire à hauteur de 70%, les contrats qui sont en cours : des contrats de concessions sur Marcel Paul, la Roulière, Saint Jean et Hôtel de Ville, un marché de prestation de service de gestion du stationnement payant dans les parcs et ouvrages qui concerne un certain nombre de petits parkings plus le Moulin du Milieu.

Un marché de prestation de service pour la gestion du stationnement payant sur voirie, je vous rappelle, 1 800 places sur voirie, 160 horodateurs, plus la gestion des Piafs, des Macarons Résidants et du paiement mobile, et un dernier marché de gestion du parking de la Brèche depuis le 1er janvier 2016.

Les faits marquants : au 1er janvier 2016, la Brèche est passée d'une DSP à un marché de prestation de service. On a notamment voté un tarif abonnement entreprises sur Marcel Paul qui répondait notamment à une sollicitation d'IMA qui localisait une activité dans la rue Marcel Paul, donc 129 abonnements.

Un point sur la fréquentation des parkings en 2016, sur les parkings en ouvrage, 817 000 entrées pour 805 000 en 2015 et sur le stationnement voirie, donc ticket horodateurs, 489 000 en 2016 pour 498 000 en 2015.

Les opérations en matière de dynamisation du stationnement, je vous rappelle la première heure gratuite depuis juillet 2015, la mise en place de la zone orange dans l'hyper centre, avec le stationnement sur voirie gratuit à partir de 18h00, des forfaits abonnements résidants à la Roulière à 30,00 € et des forfaits abonnements pour les actifs et salariés du centre-ville à la Roulière également.

D'un point de vue économique, le chiffre d'affaires stationnement de la SO SPACE : 1 831 000,00 €, auquel il faut ajouter 390 000,00 € de subvention de compensation aux équipements en concession, pour un résultat en 2016 de 202 000,00 €, il était de 307 000,00 € en 2015. Voilà.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Je suis à votre disposition si vous avez quelques questions.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il quelques questions ? Non ?

Je constate avec plaisir que le stationnement n'est plus un sujet de polémique, ce qui, à coup sûr, enrichira le débat.

Ecoutez, nous prenons acte.

En tous les cas, moi je salue l'évolution du stationnement global puisque sur, nos parkings en ouvrage en particulier, le stationnement a progressé, fortement tiré par la Brèche et les chiffres qu'on a pour 2017 ont montré la même évolution, mais on attendra le rapport pour le dire avec certitude.

En tout cas, là aussi, la SO SPACE a un chiffre d'affaires qui augmente et c'est important de le souligner.

Merci Dominique.

On prend donc acte de ce premier rapport et on adopte le deuxième.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-373

Direction Espaces Publics

**Gaz naturel - Concession de distribution publique -
Compte rendu annuel de concession année 2016 -
Contrôle du service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2008, Gaz Réseau Distribution France (GrDF), filiale du groupe GDF SUEZ a été créée. GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

En avril 2013, la concession de distribution de gaz naturel de la commune de Niort a été renouvelée pour une durée de 30 ans. L'article 31 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport général, un rapport financier et un rapport sur la qualité du service, sur les travaux réalisés et sur le patrimoine constitué.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

En juin 2017, GrDF a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel de l'année 2016. Comme le prévoit l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 septembre 2017.

Le rapport de contrôle a été effectué par les services de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2016 remis par GrDF, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession de Gaz naturel 2016.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel du délégataire et du rapport de contrôle de la concession de Gaz naturel

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Un point sur le compte rendu annuel de la concession Gaz.

Nous avons un patrimoine de 311 km, 18 000 clients résidentiels sur réseau pour 391 000 MW de consommation.

Les investissements de GRDF ont été à hauteur de près de 2 000 000 € en 2016 contre un petit peu plus d'1 000 000 € en 2015 et une valeur de patrimoine de 21 000 000 €

Monsieur le Maire

Merci Dominique.

Y a-t-il des remarques ? Non ? Je crois que nous en prenons acte aussi.

Donc nous prenons acte de la production du compte-rendu annuel et du rapport annuel du rapport de concession.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-374

Direction Espaces Publics

Electricité - Concession de distribution publique et de fourniture - Compte rendu annuel de concession exercice 2016 - Contrôle de service public délégué

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs font désormais partie intégrante du contrat :

- Electricité de France (EDF) et notamment sa branche commerciale pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, y compris le tarif de première nécessité (TPN) ;
-
- ENEDIS (changement de nom d'ERDF au 1er juin 2016) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

En mai 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été renouvelée pour une durée de 23 ans.

L'article 32 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente, chaque année, un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la collectivité, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

En juin 2017, ENEDIS a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel d'activité de l'année 2016. Comme le prévoit l'article L.1413-11 du CGCT, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 septembre 2017.

Le rapport de contrôle a été effectué par les services de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2016 remis par ENEDIS, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession d'électricité 2016.

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au débat

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel du délégataire et du rapport de contrôle de la concession d'électricité

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

En matière de patrimoine de concession, 372 km de réseaux dont 135 kms en moyenne tension, 237 km en basse tension, 243 km en souterrain, 27 383 clients.

Il y a eu 5 incidents sur le réseau en 2016 dont 3 dûs aux tempêtes hivernales du mois de février.

Les investissements sur notre territoire ont été à hauteur de 2 646 000 € et on a une valeur nette comptable de patrimoine de 22 000 000 € et s'il fallait le reconstruire à neuf, elle serait de 53 000 000 €.

Les actions d'ENEDIS, d'un point de vue sociétal, participation au challenge de la mobilité du mois de septembre 2016 et elle compte aussi participer à la réhabilitation de l'escalier de la Villa Pérochon.

Il est à noter qu'ERDF est devenu ENEDIS en mai ou juin 2016.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ?

Oui Madame GODEAU et Monsieur PIVETEAU.

Isabelle GODEAU

Concernant les ouvrages concédés, il est noté page 35 que les ouvrages concédés sont propriétés de la Ville de Niort, à l'exception des 2 postes source, propriétés d'ENEDIS et de tous autres dispositifs de suivi intelligent, de contrôle etc.

Je ne comprends pas pourquoi à la page suivante, dans la valeur des ouvrages concédés, on parle des compteurs Linky. Je ne comprends pas pourquoi d'un côté on dit que ce n'est pas concédé et de l'autre côté on dit que c'est concédé.

Monsieur le Maire

Alain PIVETEAU, et on répondra ensuite.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Sur le même sujet, on remarque que l'investissement, qui est quelque chose de très important à suivre puisqu'on a changé d'esprit et de mode de suivi de la concession, avec le passage des provisions dont ne voulait plus ENEDIS, ERDF auparavant, a un schéma directeur d'investissement et on se rend compte que celui-ci, en 2016, a été principalement destiné aux compteurs Linky.

Est-ce que la Ville s'y retrouve concernant les autres engagements d'ENEDIS, à savoir l'entretien de notre patrimoine municipal, c'est-à-dire l'ensemble des réseaux existants avant les compteurs Linky ? Ça c'est la première question et je trouve que finalement le rapport ne respecte pas le cahier des charges qui a été signé entre la Ville et ERDF à l'époque, ENEDIS aujourd'hui, notamment sur la restitution des faits marquants en 2016. On peut tout de même s'amuser de lire que parmi les 3 faits marquants notés. On a la présence, le 31 mai 2016, d'une dizaine d'élus de la Vienne et des Deux-Sèvres à ENEDIS, pour découvrir le fonctionnement de la distribution d'électricité, en visitant l'Agence de Conduite Régionale qui surveille en temps réel le réseau et traite les dysfonctionnements. Ne vous méprenez pas, je ne veux pas dire que ce n'est pas important, ça l'est, mais quid du suivi des appréciations des usagers, concernant en particulier les compteurs Linky dont on sait qu'ils posent question, font débat, sont refusés par certains usagers, tout ça en 2016 et on n'a pas un mot dans le rapport. Pas un mot sur ce qui a été fait, alors que si, par le concessionnaire, j'entends, pour répondre à ces difficultés de déploiement des nouveaux équipements, puisqu'elles sont bien réelles. On n'a pas un mot, on n'a pas une narration, on ne sait pas ce qu'il s'est passé, on n'a pas un chiffre, on n'a rien.

Alors que si on regarde l'annexe 32 de la concession, il est clairement indiqué que le concessionnaire est tenu de faire un état des appréciations des usagers sur cette concession ce qui n'est pas fait, on a des chiffres classiques, mais on n'a rien sur cet événement. Pourquoi ?

Est-ce que vous vous en êtes étonnés ? Est-ce que vous avez demandé plus d'informations précises, quantifiées, sur ce déploiement et sur les réactions des usagers ? C'est important, puisque ça a fait débat dans la Ville, ça a fait débat entre nous et ça continuera probablement puisque c'est ça le débat et ce n'est pas de la polémique. Ça continuera à nous occuper dans les années qui viennent.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Déjà, pour revenir sur le niveau d'investissement, sur les 2 646 000, il y en a effectivement la moitié sur les compteurs Linky. Ça veut dire qu'il reste quand même 1 300 000 € d'investis sur notre territoire, dans l'entretien du réseau, contre, de tête, 1 800 000 € l'année précédente. Donc on est effectivement sur une enveloppe qui est un petit peu à la baisse, mais néanmoins qui reste maintenue.

Concernant le sujet des compteurs Linky, toutes les collectivités qui ont souhaité s'opposer à leur installation ont toutes été déboutées. Ça prouve bien qu'aujourd'hui on est légitime à laisser ENEDIS développer le compteur Linky dans la Ville. Après, effectivement, on n'est pas sourd non plus, on a entendu les quelques plaintes qu'il y a eu et aujourd'hui, ENEDIS n'a pas forcé l'installation des compteurs chez les usagers qui ne souhaitaient pas l'avoir.

Vous avez encore des plaintes aujourd'hui ? Moi je n'en ai plus.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Elodie TRUONG et Alain PIVETEAU.

Elodie TRUONG

Moi, j'ai encore parfois des interrogations de voisins sur cette question et la façon dont on peut éventuellement surseoir à cette installation. Donc oui il y a encore des questions et là effectivement, ce qui est très très surprenant, c'est qu'il n'y ait aucune mention, comme ça a été dit par mon collègue Alain PIVETEAU, de ces litiges avec un certain nombre d'habitants qui ont fait état, qui ont fait des courriers, qui ont fait des démarches particulières. Effectivement, le concessionnaire est tenu de nous informer de ces éléments et d'avoir une analyse sur cette approche, sur ce déploiement et il n'en fait pas état. Donc, c'est vrai, qu'on est en droit, dans la mesure où on est effectivement le concédant, de l'interroger pour avoir un petit diagnostic sur ce point-là.

Isabelle GODEAU

Ce que je n'ai pas compris c'est si concédé ou pas concédé. Il n'y a personne qui m'explique ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

La question n'est pas de savoir si simplement il y a encore des inquiétudes, des conflits entre usagers et concessionnaires, il y en a. Si vous vous ne les voyez pas, il y en a encore et les questions que soulèvent l'installation de ces objets connectés, qui sont des questions lourdes et importantes pour les politiques publiques actuelles et futures. Il est quand-même dommage et regrettable, et je m'étonne que la Ville n'ait pas demandée une restitution de la satisfaction des usagers dans des indicateurs très précis, comme la convention, j'ai cité l'annexe, l'exige, sur cette questions précise. J'entends ce que vous dites, mais ce n'est pas dans le rapport et c'est étayé par aucun indicateur. Donc il est clairement indiqué dans la concession que, au titre des relations avec les usagers, des informations sur leur degré de satisfaction doivent être notées, ainsi que sur les éventuelles actions que le concessionnaire prévoit d'entreprendre dans ce domaine en cas de difficultés. On est exactement dans la situation qu'ont provoquée les compteurs Linky.

Si un historien se plonge dans la concession à travers les rapports annuels d'ici quelques années, sur la Ville de Niort, il tirera la conclusion : « Tout s'est bien passé Madame la Marquise ! ». Non, et ce n'est pas à des fins historiques que j'interviens. C'est plus pour alimenter notre débat, même si je trouve ça intéressant, et continuer à nous saisir de ces inquiétudes qui, je vous le confirme, sont encore bien présentes dans la Ville et pour cause, l'enjeu, là encore une fois, est de taille. Je sais qu'on a raillé notamment le collectif qui a pris en charge cette question, à tort, puisque ce sont des questions qui vont se démultiplier dans les années à venir. On ne peut pas faire comme si elles n'existaient pas.

Monsieur le Maire

Je ne doute pas que Dominique SIX fera passer le message.

Dominique SIX pour une réponse ? Il n'y a pas d'autres interventions ?

Alors Dominique, pour terminer le débat.

Dominique SIX

Pour répondre à Isabelle GODEAU, effectivement, à partir du moment où on l'a dans l'enveloppe d'investissement, il est normal qu'on la retrouve au bilan, dans les actifs. Ça c'est le premier point.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pour répondre à Alain PIVETEAU, d'une part ce n'est pas à nous, au Conseil municipal, de délibérer sur le problème ou pas des objets connectés. Non, je suis désolée, ce n'est pas à nous de le faire. Par contre, effectivement, on est en droit d'attendre plus d'informations d'ENEDIS.

Maintenant, il y a eu des difficultés d'installation en amont, on n'a pas de difficulté sur les compteurs, néanmoins. Il sera rappelé au concessionnaire les devoirs qu'il a.

Aujourd'hui, on est à peu près à 70% de compteurs déployés. Si, effectivement, j'entends ici et là, vous pouvez entendre que, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui on n'a plus de sollicitation, du moins extrêmement peu, par courrier ou par mail, comme c'est plus ou moins la règle.

Monsieur le Maire

Merci. Il s'agissait donc de prendre acte de ce rapport sur la distribution d'électricité pour 2016.

Je ne prendrai pas part au vote. Ah oui, il n'y a pas de vote, donc c'est parfait.

Monsieur POIRIER, ce n'était pas après la bataille, je pense que ce sera pour la prochaine délibération.

Christophe POIRIER

Hors micro.

Monsieur le Maire

Oui mais là on a clôturé le débat, Monsieur POIRIER.

On a quand-même eu le temps de parler. Vous étiez peut-être ailleurs, vous étiez peut-être encore au Gaz, mais là on était à l'électricité mais c'est passé.

Donc on passe maintenant aux ressources humaines.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-375

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GÉNÉRAL

Direction générale

Ouverture de poste

1 poste de rédacteur

1 poste d'ingénieur

1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

29 postes d'agent de maîtrise

1 poste d'animateur

POLE VIE DE LA CITE

Direction Accueil et formalités citoyennes

Service Titres d'identité, état civil

Création de poste

1 poste de rédacteur

POLE RESSOURCES – SECURITE

Direction des Ressources humaines

Service Gestion des emplois et des compétences

Création de poste

1 poste de rédacteur

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Alors, il y a pas mal d'ouvertures de postes. Il y a même 2 créations de postes pour le pôle Vie de la Cité, là aussi avec une compétence nouvelle qui nous échoit venant de l'Etat, pour tout ce qui est titre et Etat Civil notamment les Pacs, mais pas seulement. Ça exige la création d'un poste dans ce service là en particulier.

Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières.

Lucien-Jean LAHOUSSE, pour des raisons familiales, ne peut être parmi nous comme il était prévu.

Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

C'est une question que j'avais posée, mais Monsieur LAHOUSSE n'était pas là non plus à l'autre conseil.

J'aimerais bien savoir combien de contrats aidés ont mené à un contrat CDI ou CDD.

Est-ce que ça a vraiment permis un retour à l'emploi ? Je sais que je ne peux pas avoir la réponse ce soir, mais j'aimerais bien l'avoir quand-même.

Monsieur le Maire

Ecoutez, sur les contrats aidés, je vous invite à ce qu'on en parle tout à l'heure puisqu'on aura une motion sur le sujet si vous voulez bien. Ça évitera des conclusions sur le débat. Vous restez encore un peu parmi nous ?

Isabelle GODEAU

Je vais essayer.

Monsieur le Maire

C'est très aimable Madame GODEAU.

D'autres questions ? Oui Monsieur POIRIER, c'est sur l'électricité ? Non, alors j'ouvre le micro.

Christophe POIRIER

Vous m'avez coupé le courant pour ma question sur l'électricité, donc ce sera pour une prochaine fois.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Savez-vous quelle est la compensation de l'Etat par rapport à ce nouveau transfert ? Est-ce que finalement elle est à la hauteur de la charge ? Zéro, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui, voilà, vous avez vu la réponse.

Sauf divine surprise, enfin étatique surprise, elle est de zéro.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Des abstentions ? Ce sont des créations de postes mais bon..., par principe !... Pas de création, vous avez raison il faut être économe, mais on doit quand-même créer de temps en temps.

Adoptée quand-même.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-376

Direction Ressources Humaines

Emploi temporaire création d'un poste de chargé de mission au sein du Pôle Vie de la Cité

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Au sein du Pôle Vie de la Cité, le service évènements de la direction animation de la cité et le parc des expositions vont faire face à un accroissement temporaire de leur activité dans les prochains mois. Cet accroissement temporaire d'activité est lié principalement au départ de 2 agents du parc des expositions, aux perspectives d'évolution entre les deux entités et au nécessaire travail de préparation, de pilotage et d'accompagnement.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains du Pôle Vie de la Cité par la création d'un emploi temporaire de chargé de mission, de catégorie A, à temps complet, pour une durée d'un an.

Les missions confiées sont notamment les suivantes :

- contribution à la réalisation d'un audit dans la perspective d'évolution ;
- participation à la réalisation d'un état des lieux des engagements pris auprès des associations ;
- appui au pilotage et à l'accompagnement de la réorganisation.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer au sein du Pôle Vie de la Cité, pour une durée d'un an, un emploi temporaire de chargé de mission, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création au sein du Pôle Vie de la Cité, pour une durée d'un an, d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de chargé de mission, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-377

Direction Ressources Humaines

Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès du CCAS - Réalisation de la crèche du Murier

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le CCAS de Niort souhaite réaliser la crèche du Murier. La construction de cet équipement requiert des compétences techniques, administratives et financières dont le CCAS ne dispose pas.

Afin de mener à bien ce projet, et conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, il est proposé de conclure deux conventions de mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès du CCAS de Niort pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2017 :

- un ingénieur territorial principal, à raison de 30% de sa durée de travail hebdomadaire ;
- un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à raison de 20% de sa durée de travail hebdomadaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les deux conventions relatives à la mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès du CCAS de Niort pour une durée de trois ans pour :
 - un ingénieur territorial principal, à raison de 30% de sa durée de travail hebdomadaire ;
 - un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à raison de 20% de sa durée de travail hebdomadaire.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), pour la réalisation de la Crèche du Mûrier.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de conclure 2 conventions de mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès du CCAS pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un ingénieur territorial, à raison de 30% et un adjoint administratif territorial à hauteur de 20%.

Il s'agit d'approuver les deux conventions et d'autoriser à les signer.

Y a-t-il des remarques ? Oui Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

J'aimerais savoir si l'ingénieur va avoir une augmentation de son salaire de 30% et l'adjoint administratif une augmentation de son salaire de 20% ? Je fais le lien avec celle qui suit, où on détache à 50%, enfin c'est un directeur et on lui augmente son salaire de 50%.

Voilà, je voulais savoir s'il y avait 130 et 120, pour être en adéquation avec le 150 de celle qui suit.

Monsieur le Maire

J'ai été inquiet l'espace d'un instant, mais Monsieur le Directeur Général des Services me confirme que non.

Vous savez, c'est la Fonction Publique Territoriale, donc il y a des règles d'avancement qui sont bien précises et hélas, certains agents mériteraient certainement d'être augmentés sensiblement, mais ce n'est pas possible. C'est un partage au prorata du temps de travail, donc il a une décharge de travail sur la Ville de Niort, ce n'est pas du travail en plus. C'est un rééquilibrage de son temps de travail, avec son accord bien sûr. De même que le directeur, ce n'est pas parce qu'il est directeur, ce n'est pas 50% de salaire en plus, c'est un partage à 50/50. C'est sur un avenant, je vous l'expliquerai en temps et en heure.

Y a t il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous en remercie.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-378

Direction Ressources Humaines

Convention de mise à disposition partielle du directeur des systèmes d'information et de télécommunications de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaitent élaborer une stratégie informatique commune, mettre en synergie leurs projets communs et rechercher la convergence de leur système d'information, notamment en renforçant la mutualisation de leur direction des systèmes d'information et de télécommunications. A cette fin, la Communauté d'Agglomération du Niortais a recruté un Directeur des systèmes d'information et de télécommunications.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, il est opportun d'envisager la mise à disposition partielle du Directeur des systèmes d'information et de télécommunications de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ingénieur territorial, auprès de la Ville de Niort, à raison de 50% de son temps de travail hebdomadaire, pour une période d'un an à compter du 1^{er} décembre 2017.

En raison de la complexité des fonctions qu'il exerce et de la responsabilité spécifique qui lui est confiée, de chef de projet de la démarche de création d'un service commun, et dans le cadre de la mise à disposition, la Ville de Niort versera au Directeur des systèmes d'information et de télécommunications de la Communauté d'Agglomération du Niortais un complément de rémunération mensuel correspondant au régime indemnitaire prévu par la délibération n° D 2015-400 du 23 novembre 2015 du Conseil municipal pour les agents de la Ville de Niort ayant le même grade, proportionnellement à son temps d'emploi, soit : 50% de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et rendement du grade d'ingénieur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- approuver la convention de mise à disposition du Directeur des systèmes d'information et de télécommunications de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort à raison de 50 % de son temps de travail ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit de la convention de mise à disposition partielle du Directeur de la DSIT de la CAN auprès de la Ville de Niort.

La Ville et la CAN projettent de mutualiser leurs directions des systèmes d'informations et de télécommunications et c'est la raison pour laquelle un poste de Directeur des Systèmes d'Informations et de Télécommunications a été créé, sachant qu'il y a des évolutions de postes qui sont également prévues dans le service.

Il est donc demandé d'approuver la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Niort à raison de 50% de son temps de travail et de m'autoriser à le signer.

Y a-t-il des remarques ? Oui Madame GODEAU.

C'est donc 50% du temps de travail Ville et 50% du temps de travail CAN. Ça fait l'objet de la délibération avec l'avenant suivant.

Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Donc j'ai bien compris, il aura 50 + 50 ! Le complément de rémunération, c'est 50% de ce qui correspondra à 50% de son travail ?

Monsieur le Maire

Non, c'est une mise à disposition partielle, donc 50 et 50.

Isabelle GODEAU

Voilà, il aura un salaire de 100% remboursé à 50% par la Ville de Niort à la CAN !

Monsieur le Maire

On peut voir ça comme ça. Il n'y a pas une augmentation, vous en conviendrez.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Isabelle GODEAU

Voilà, on est d'accord. C'est bon.

J'allais voter contre, le pauvre. Mais là je vais peut-être voter pour.

Monsieur le Maire

Vous auriez voté contre une augmentation ?

Isabelle GODEAU

Si elle n'est pas équitable, s'il n'y en a pas pour tout le monde, oui, j'aurais voté contre.

Monsieur le Maire

Je suis bien d'accord, mais je ne vous l'aurais même pas proposée si ce n'était pas équitable Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Je suis contente qu'on soit d'accord Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Bien. Qui s'oppose alors ? Personne du coup, même Madame GODEAU.

Qui s'abstient ? Adoptée. Super.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-379

Direction Ressources Humaines

**Convention de mise à disposition partielle du
Directeur des systèmes d'information et de
télécommunications de la Ville de Niort auprès de la
Communauté d'Agglomération du Niortais -
Avenant n°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition partielle du Directeur des systèmes d'information et de télécommunications auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais à raison de 25% de son temps de travail, à compter du 1er octobre 2016 pour une durée de 3 ans.

La Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais souhaitent élaborer une stratégie informatique commune, mettre en synergie leurs projets communs et rechercher la convergence de leur système d'information, notamment en renforçant la mutualisation de leur direction des systèmes d'information et de télécommunications.

Dans ce cadre, il apparaît opportun d'augmenter la mise à disposition partielle de l'agent auprès de la Communauté d'agglomération du Niortais, à raison de 50% de son temps de travail hebdomadaire, et de compléter les missions exercées par la contribution à la démarche de mutualisation à compter du 1^{er} décembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Directeur des systèmes d'information et de télécommunications de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-380

Direction Ressources Humaines

Convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais - Médecin de prévention - Répartition de la prise en charge des frais liés à la formation DIU pratiques médicales en santé au travail

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Un médecin de prévention, ayant le statut de médecin collaborateur, est recruté par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais à compter du 1er octobre 2017, à hauteur de 60% pour la Ville et 40% pour la CAN. Cette personne est diplômée en médecine générale.

Afin d'exercer ses nouvelles missions au sein de la Ville de Niort et de la CAN, elle doit suivre un Diplôme Inter Universitaire « Pratiques médicales en santé au travail » durant 4 ans. Elle prépare ce diplôme à l'Université de médecine d'Angers.

La prise en charge des frais pédagogiques et des frais de déplacement (trajet, repas et hébergement) liés à cette formation par chacune des collectivités se fera au prorata du temps de travail, soit 60% pour la Ville de Niort et 40% pour la CAN.

Par simplicité, la Ville de Niort prendra en charge le règlement des factures émises par l'Université d'Angers et des frais de déplacement liés à cette formation. La CAN remboursera à la Ville de Niort 40% des frais pédagogiques et de déplacement liés à cette formation selon les modalités indiquées dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de répartition de la prise en charge des frais liés à la formation DIU Pratiques médicales en santé au travail pour le médecin de prévention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-381

Direction de la Commande Publique et Logistique

Maintenance Applicative, assistance et projets de développements autour des logiciels de l'éditeur BERGER LEVRAULT - Avenant n°1

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'approbation de l'accord-cadre Tierce Maintenance Applicative (TMA), assistance et projets de développement autour des logiciels de l'éditeur BERGER-LEVRAULT.

L'accord-cadre a été notifié au titulaire BERGER-LEVRAULT le 31 décembre 2015 pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2016, reconductible 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans.

En 2016, des projets de développement ont augmenté le périmètre applicatif et généré un accroissement de l'engagement de maintenance.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit dans son article 9 : « *le montant maximum de prestations pour la durée de l'accord-cadre est de 130 000 € HT* », soit 156 000 euros TTC par an (624 000 euros TTC sur 4 ans).

Compte tenu des augmentations du périmètre applicatif en maintenance, de la révision annuelle des tarifs, du montant prévisionnel des projets de développement (atteinte du montant maximum plus tôt que prévu), la clause concernant la durée de l'accord-cadre est ramenée à 3 ans.

Son échéance est donc fixée au 31 décembre 2018, en place du 31 décembre 2019.

L'avenant a pour objet de ramener la durée du marché à 3 ans fermes sans modifier le montant maximum.

Le montant maximum demeure inchangé à 624 000 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat d'accord-cadre Tierce Maintenance Applicative (TMA), assistance et projets de développement autour des logiciels de l'éditeur BERGER-LEVRAULT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-382

**Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**

**Convention entre la Ville de Niort et la Communauté
d'Agglomération du Niortais pour le suivi des
relations avec les commerçants et des animations du
centre-ville de Niort**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais est compétente en matière de commerce.

La Ville de Niort, quant à elle, souhaite continuer d'assurer un rôle de partenaire auprès des commerçants de son centre-ville, notamment pour la relation quotidienne auprès de ces derniers et la bonne gestion des animations du Centre-Ville de Niort. Pour ce faire, elle sollicite une prestation auprès de la CAN en matière d'ingénierie commerciale.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre des activités de la Ville de Niort auprès des commerçants de son centre-ville, et plus particulièrement dans les relations quotidiennes et le suivi, la co-construction des événements et animations jalonnant l'année dans le Centre-Ville de Niort, par exemple, l'organisation et suivi des Comités de Pilotage du Centre-Ville de Niort.

Par ailleurs, cette prestation inclue l'assistance à la Ville de Niort dans les relations avec les commerçants dans le cadre de transformations, rénovations urbaines en lien notamment avec la Direction du Développement Urbain et de l'Habitat (DDUH) de la Ville de Niort, en charge de l'exécution technique de ces projets.

En échange de la réalisation de cette prestation, la Ville versera à la CAN un montant annuel de 27 419,28 euros auquel seront ajoutés les frais de structure, qui seront définis entre la Ville et la CAN dans le cadre des réflexions sur les mutualisations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention technique et financière entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le suivi des relations avec les commerçants et des animations du centre-ville pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jeanine BARBOTIN

Il s'agit d'une convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le suivi des relations avec les commerçants et des animations du centre-ville.

La Ville versera à la CAN un montant annuel de 27 419,28 €, auquel seront ajoutés les frais de structure qui seront définis entre la Ville et la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et la CAN.

Monsieur le Maire

Donc il ne s'agit pas de son salaire et encore moins mensuel, pour rectifier et tordre le coup à toutes rumeurs, parfois même colportées par des personnes d'autorité.

Non, pas par vous Monsieur DUFORESTEL, ne vous inquiétez pas. Pas sur ce coup. *(Rire)*

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire, loin de moi de falsifier les montants de rémunération des agents.

Simplement, malgré les corrections qui ont été apportées suite au Conseil Communautaire, sur l'objet même de la mission et aux vues des corrections que vous venez d'apporter sur les montants, on reste néanmoins sceptique sur cette délibération, c'est pourquoi on s'abstiendra.

Parce qu'on est dans un entre deux, comme ça a été débattu au Conseil Communautaire. Je ne vais pas refaire le débat, mais soit la compétence est maintenue au sein de la Ville en tout et pour tout, soit elle était, ce qui aurait été dans la logique des évolutions institutionnelles et de l'histoire, en l'occurrence, transférée en tout au sein de l'Agglomération. Là, on est dans un entre deux qui ne nous satisfait pas. Merci.

Monsieur le Maire

Sur ce point vous n'avez pas tort et, Monsieur PIVETEAU est intervenu de manière justifiée dans ce sens au Conseil d'Agglomération. Reste qu'il s'agissait aussi de mettre la Ville dans la boucle, au moins pour une partie de l'emploi. C'est un enjeu important, ce n'était pas forcément une obligation complète, mais il

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

était important que la Ville qui est, en tous cas pour le moment encore, fortement associée à ces enjeux, via la DDUH ou autres, via les Adjointes concernés et l'implication de tous les élus sur les questions du centre-ville.

Il est sûr que demain, et ce sera probablement le cas avec d'autres communes qui souhaiteront conventionner avec la Ville, il y aura peut-être un temps de transition où il y aura un financement conjoint pour ce poste et peut-être qu'on ira tranquillement vers un effacement de cette participation pour un prise en compte totale par la CAN. Ça peut être souhaitable, mais il s'agissait que le poste s'installe bien dans ce double lien qu'il y a à faire entre les deux collectivités, même si elles sont très proches, vous savez que ce n'est jamais une évidence. Il y a deux lieux, donc ça a été fait principalement pour cette raison-là et je crois que c'était plutôt raisonnable dans un premier temps, d'autant qu'il fallait revoir la convention parce qu'avant c'était Ville/CCI, maintenant c'est CAN/Ville. C'est un peu une tradition aussi pour ce genre de poste d'avoir des conventionnements bipartites, donc pourquoi pas encore un peu ? Mais en effet, ça peut évoluer, ça évoluera certainement dans l'avenir.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-383

Direction des Finances

**Finances - Frais de fourrière automobile -
Actualisation des tarifs**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Le Conseil municipal a décidé en 2001 de fixer les tarifs de la fourrière automobile à hauteur des seuils maxima définis par arrêté ministériel. Il a, par ailleurs, confirmé cette position par délibération du 20 septembre 2010.

L'arrêté du 10 août 2017 vient apporter de nouvelles modifications aux tarifs de fourrière prévus par l'arrêté du 14 novembre 2001, déjà modifié par l'arrêté du 2 avril 2010.

Cet arrêté du 10 août 2017 a pour objet la revalorisation des frais d'enlèvement et de garde journalière des voitures particulières sur le territoire national, à l'exception des communes soumises à l'arrêté du 28 novembre 2003 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles dans les communes les plus importantes (Paris, Lyon et Marseille).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D20100388 du 20 septembre 2010 ;
- fixer les tarifs de la fourrière automobile à la hauteur des tarifs maxima définis par arrêté ministériel en date du 10 août 2017 joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-384

Pôle Vie de la Cité

Renouvellement licence d'entrepreneur de spectacles

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Les articles L7122-1 et suivants du Code du travail définissent et réglementent la profession d'entrepreneur de spectacles. A ce titre tout entrepreneur de spectacles vivants doit être titulaire d'une autorisation d'exercer la profession.

Ces dispositions s'appliquent aux spectacles vivants produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération.

Les entrepreneurs de spectacles vivants sont classés en trois catégories :

- 1ère catégorie : les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;
- 2ème catégorie : les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;
- 3ème catégorie : les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

La licence est personnelle et incessible. Pour la Mairie de Niort, la licence d'entrepreneur de spectacles de première, deuxième et troisième catégorie a été attribuée par le Ministère de la Culture à Madame Christelle CHASSAGNE jusqu'au 12 décembre 2017. Il est proposé le renouvellement des droits attachés à cette licence pour une durée de 3 ans au profit de Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Christelle CHASSAGNE comme candidate à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles pour la première, deuxième et troisième catégories pour les trois années à venir ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-385

Direction de l'Education

Aide aux loisirs 2017 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort contractualise chaque année avec la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres, afin que les familles aux ressources les plus modestes, bénéficient d'un soutien financier pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs sans hébergement.

L'aide aux loisirs versée par la Caisse d'allocations familiales est donc perçue par la Ville de Niort qui la déduit de ses tarifs lors de la facturation aux familles concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention « Aide aux loisirs 2017 » à souscrire avec la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que les documents à intervenir ;
- accepter le recouvrement de l'aide financière de la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres correspondante.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-386

Direction de l'Education

**Convention d'objectifs et de financement CAF -
Subvention de fonctionnement Fonds publics et
territoires - Axe 1 : Accueil des enfants en situation
de handicap**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2013, la Ville de Niort répond tous les ans à un appel à projet de la CAF en faveur du développement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de loisirs péri ou extrascolaires et a bénéficié de subventions de fonctionnement exceptionnelles.

Cette aide permet de renforcer l'encadrement des équipes d'animation, de sensibiliser les enfants au handicap, de former les agents à l'adaptation de l'accueil et à la prise en charge des enfants, et d'accompagner les parents des enfants qui bénéficient d'un protocole d'accueil spécifique.

Le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, dans sa séance du 29 juin 2017, a accordé une subvention de 8 100 € à la Ville de Niort, dans le cadre de l'appel à projet 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser les recouvrements de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- approuver la convention d'objectifs et de fonctionnement Fonds Publics et Territoires – Axe 1 (Handicap) pour la période 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-387

Direction Animation de la Cité

**Fête de la colline Saint André - Subvention au CSC
Grand Nord**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier à hauteur de 1 000 € au CSC Grand Nord dans le cadre de la « Fête de la colline Saint André » qui a eu lieu les 7 et 8 octobre 2017.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC Grand Nord ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente d'un montant de 1 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-388

Direction Animation de la Cité

**Subvention exceptionnelle - Comité départemental
handisport des Deux-Sèvres**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique de développement du sport sur son territoire et favorise notamment le développement du handi-sport.

Ainsi, le Comité départemental handi-sport des Deux-Sèvres (CDH 79) souhaite mettre à disposition des clubs sportifs niortais, une table de marque au gymnase du Centre de Rééducation « Mélioris Le Grand Feu » pour permettre l'organisation de compétitions officielles.

Afin de soutenir ce projet, il vous est proposé de participer à l'acquisition de ce matériel, d'un coût total de 10 920 € TTC, en accordant une subvention à titre exceptionnel d'un montant 728 € au CDH 79 (coût réparti sur les 15 partenaires).

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser au CDH79 une subvention d'équipement de 728 € pour la participation de la Ville de Niort à l'achat de la table de marque.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-389

Direction Animation de la Cité

Mise à disposition non exclusive du Centre Equestre Municipal et de la station de monte à l'Association Equi'Sèvres

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition le Centre Equestre Municipal et la station de monte à l'association Equi'Sèvres. Cette association organise l'animation des activités ayant trait à l'équitation et aux sports équestres sur le site du Centre Equestre Municipal.

La Convention arrivant à échéance, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention qui définit les conditions de mise à disposition, d'organisation des activités et de gestion, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive du Centre Equestre Municipal et de la station de monte avec l'association Equi'Sèvres pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-390

Direction Animation de la Cité

**Utilisation du gymnase du Centre de Formation des
Apprentis par l'Association Sportive "Roller Club
Niortais"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne de leur part des besoins en équipements adaptés auxquels la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit de ces associations, du gymnase du Centre de Formation des Apprentis (CFA) - hors temps scolaire - qui est géré par la Chambre des métiers des Deux-Sèvres.

Cette utilisation sera consentie moyennant un coût horaire de 15,00 € pour la saison sportive 2017/2018, dû par la Ville de Niort à la Chambre des métiers des Deux-Sèvres.

Aujourd'hui, ce gymnase est utilisé par le Roller Club Niortais. Le coût maximal d'utilisation pour cette association s'élève à 4 500,00 €.

Afin de reconduire l'utilisation de cet équipement pour la saison sportive 2017/2018, il convient d'établir une convention tripartite entre la Chambre des métiers des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais pour l'utilisation du gymnase du CFA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite pour la saison sportive 2017/2018, relative à l'utilisation du gymnase du Centre de Formation des Apprentis entre la Chambre des métiers des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à la Chambre des métiers des Deux-Sèvres 15,00 € par heure d'utilisation sans que le montant total des sommes versées puisse excéder 4 500,00 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Nous n'avons pas d'équipements pour l'Association qui pratique du Roller et pour l'instant il y a l'utilisation du gymnase du Centre des Apprentis, le CFA des Trente Ormeaux de la Chambre des Métiers.

On vous sollicite pour reconduire une convention pour l'utilisation de ce gymnase, étant entendu qu'elle se fait à hauteur d'un montant maximal de 4 500,00 € avec un droit de tirage, en fonction des besoins. Par contre, nous ne savons pas si nous pourrions poursuivre cette utilisation, dans la mesure où le CFA, et c'est bien normal, a le projet de construction d'un nouveau gymnase et que celui-ci ne permettrait pas d'avoir une pratique du roller comme c'est le cas aujourd'hui, car actuellement ce gymnase est sur bitume.

Monsieur le Maire

Merci. En effet, on ne doute pas du soutien de la Région sur le CFA.

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Vous êtes toujours soucieux de savoir si la Région pense à la Ville de Niort, ça fait en effet partie des projets majeurs que d'aider à la restructuration complète de ce CFA, qui en a bien besoin, pas seulement le gymnase, il y a quand-même des ateliers qui le nécessitent.

C'est vrai qu'il faudra donc se poser la question de la pratique du roller dans notre Ville, qui est une pratique importante, de trouver un autre endroit pour pouvoir s'entraîner permettre la pratique au club.

Monsieur le Maire

On compte bien que ce soit tout le projet du CFA qui soit en effet accompagné.

Guillaume JUIN et Dominique SIX.

Guillaume JUIN

Simplement par rapport au signataire...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Oui, en effet, Monsieur BANLIER qu'il faut remplacer par Nathalie GAUTHIER.

Merci Guillaume.

Dominique SIX. *(C'était la même remarque).*

Bien, écoutez, c'était un test pour voir si vous lisiez bien toutes les délibérations et les annexes, c'est réussi. Bravo, je suis rassuré.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-391

Direction Animation de la Cité

**Pass'Sports Séniors Actifs - Convention avec la
Communauté d'Agglomération du Niortais - Année
sportive 2017-2018**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique.

Le Conseil municipal, en 2016, a acté la création du dispositif Pass'Sports Séniors Actifs, qui propose, avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC) comme partenaire, des activités sportives pour les séniors.

Plusieurs clubs niortais interviennent sur ce dispositif et la Communauté d'Agglomération du Niortais accueille aussi des bénéficiaires en proposant notamment l'activité aquagym à la piscine de Pré-Leroy.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Niortais à travers son dispositif d'aquagym VITAL'EAU en intervenant dans le cadre du Pass'Sports Seniors Actifs ;
- verser à la Communauté d'Agglomération du Niortais la participation de 60,00 € par sénior inscrit dans le dispositif pour l'encadrement de l'activité sportive au cours de l'année sportive 2017-2018.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-392

Direction Animation de la Cité

Pass'Sports Séniors Actifs - Convention de prestation de service

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique.

La Ville de Niort en partenariat avec le Centre local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) et les clubs sportifs propose de reconduire pour la rentrée sportive 2017/2018 le Pass' Sports Seniors Actifs réservé aux personnes de plus de 60 ans.

Ce dispositif a pour objectif de :

- promouvoir l'activité physique adaptée auprès des seniors ;
- sensibiliser les seniors au bienfait de l'activité physique sur la santé ;
- inciter les seniors à pratiquer une activité physique ;
- rompre l'isolement et favoriser le lien social.

Ce projet est mis en place en partenariat avec les clubs sportifs qui accueillent les seniors lors de séances adaptées et dans un climat de convivialité, il s'agit des associations sportives suivantes :

- Cercle d'Escrime Du Guesclin ;
- S.A. Souché Niort et Marais ;
- S.A. Souché TOP Tennis;
- Ecole Niortaise de Taekwondo ;
- Vent d'Ouest ;
- Archers Niortais ;
- Union des Gymnastes Niortais ;
- Niort Aviron Club ;
- Amicale Sportive Niortaise Basket ;
- Entente Niortaise des Clubs de Pétanque ;
- S.A. Souché Un Pas de Plus ;
- Ecole de tennis de Niort ;
- Vertiges.

Les personnes s'inscrivent au CLIC en présentant un certificat de non contre-indication à la pratique d'une activité physique, en choisissant une ou deux activités et en réglant leur adhésion.

Un Pass'Sports leur est remis et ces personnes peuvent alors se présenter auprès du club où l'activité leur sera présentée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- voter un tarif Pass'Sports Seniors Actifs de 60,00 €, par activité pour l'année sportive 2017/2018 comprenant l'adhésion et l'assurance aux activités ;
- approuver la convention cadre de prestation de service à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre du Pass'Sports Seniors Actifs 2017/2018 ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de prestation de service avec les associations sportives et à verser aux associations 50,00 € par seniors inscrit dans le dispositif pour l'encadrement de l'activité sportive effectuée au cours de la saison sportive 2017/2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit de passer une convention avec différents clubs, qui proposent des actions en direction de nos séniors et ce, en s'engageant avec du personnel compétent et formé pour ce faire.

Vous voyez d'ailleurs qu'il y a « Vertiges », ça ne vous aura pas échappé. A partir de là, je pose aussi la question, si éventuellement il y avait manquement par rapport à ça, ça pourrait aussi toucher cette discipline, par rapport à nos aînés, mais ils ont fait la démonstration qu'ils étaient capables de le faire.

Moi je suis surpris aujourd'hui de voir un acharnement sur cette association.

Monsieur le Maire

Gardons-nous d'exprimer tout sentiment et ne jugeons que nos objectivités. Il est évident que dans ce cas-là, ce ne serait pas une question, ce serait une réalité.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-393

Direction Animation de la Cité

Subvention au titre des manifestations - Courir en Deux-Sèvres (solde)

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Courir en Deux-Sèvres organise le semi-marathon de la Coulée verte le 15 octobre 2017.

Il s'agit de la 28ème édition. Cette manifestation est la plus importante course de semi-marathon régionale, qualificative pour les championnats de France de semi-marathon.

En 2016, plus de 6 000 coureurs se sont inscrits sur les 8 kms et sur le semi-marathon.

Il vous est proposé de verser pour l'organisation de cette manifestation une subvention de 10 000 €

Lors de la séance du 18 septembre 2017, le Conseil municipal a accordé un acompte de 5 000 € à l'association.

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de cette subvention à savoir : 5 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et l'association Courir en Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association Courir en Deux-Sèvres la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017**

Délibération n° D-2017-394

Parc des Expositions**Demande de mise à disposition gratuite du Centre de Rencontre et de Communication au profit du Lions Club Niort Doyen**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre de Rencontre et de Communication est régulièrement utilisé par les associations niortaises pour des manifestations.

Les 8 et 9 décembre 2017, le Lions Club Niort Doyen, en partenariat avec les Lions Club Niort Venise Verte, Val de Sèvre, Donjon et Melle, organisera la mise en place d'un centre de promesses de dons à l'occasion du Téléthon 2017. Cette manifestation accompagne l'action de l'Association Française contre les Myopathies.

Considérant le caractère humanitaire et caritatif de cette initiative, la Ville de Niort souhaite l'accompagner en mettant gratuitement à disposition le Centre de Rencontre et de Communication.

La mise à disposition de cet équipement est valorisée à hauteur de 8 097,63 € HT soit 9 717,16 € TTC. Le coût de la main d'œuvre pour la mise en place du matériel reste à la charge du Lions Club Niort Doyen pour la somme de 363,60 € HT soit 436,32 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition gracieuse du Centre de Rencontre et de Communication au Lions Club Niort Doyen, à hauteur de 8 097,63 € HT, les 8 et 9 décembre 2017, pour l'organisation d'un centre de promesses de dons à l'occasion du Téléthon 2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-395

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Opération Port-Boinot - Approbation de la
convention avec l'Institut National de Recherches
Archéologiques Préventives relative à la réalisation
du diagnostic d'archéologie préventive sur le site
Boinot**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par Phytolab pour la reconquête urbaine, architecturale et paysagère du site « Port-Boinot ».

Les travaux comprennent plus particulièrement la requalification des espaces publics aux abords des anciens patrimoines historiques et industriels composant le site.

Par conséquent, suite à plusieurs échanges avec le service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Ville de Niort a sollicité, préalablement aux travaux, par courrier du 19 mai 2017, une demande volontaire de réalisation de diagnostic archéologique sur les parcelles cadastrées BH 160-948-949-950-952 pour une surface d'environ 15 060 m².

Le 30 juin 2017, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a notifié à la Ville de Niort une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et son attribution à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en qualité d'opérateur.

Conformément au Code du Patrimoine et à l'article 28 alinéa 2 du décret du 3 juin 2004, il convient d'approuver la convention avec l'INRAP, dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique du site Port-Boinot.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'INRAP relative à la réalisation d'archéologie préventive sur le site Port-Boinot ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-396

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Port-Boinot - Mise en valeur du patrimoine urbain et
architectural - Phase 2 : modification du plan de
financement**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de la séance du 22 mai 2017, le Conseil municipal a adopté et validé dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural de Port-Boinot, le plan de financement prévisionnel du programme d'investissement de la phase 2 – Réhabilitation du patrimoine.

Or, après validation de la phase PRO du marché de maîtrise d'œuvre et après concertation avec les services de l'Etat, il convient de préciser et de compléter le plan de financement prévisionnel qui s'établit désormais ainsi :

Dépenses en €		Recettes en €	
Travaux (séchoir, hangars, château d'eau)	4 096 800 €	Etat FNADT	660 000 €
		Département (CAP 79)	120 000 €
		CAN	1 020 084 €
		Ville de Niort	2 296 716 €
Total	4 096 800 €	Total	4 096 800 €
TVA	819 360 €		
Total en € TTC	4 916 160 €		

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante et de signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-397

Direction Espaces Publics

Port-Boinot - Aménagement du site et des espaces publics - Approbation du marché pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de chantier des travaux

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal, en application de l'article 74 II du Code des Marchés Publics, s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site du Port-Boinot.

La désignation du lauréat du concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par le Maire suivant l'avis du jury. Les études de maîtrise d'œuvre sont actuellement engagées, l'Avant-Projet a été validé et les équipes travaillent à la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Il s'agit donc, pour accompagner la phase de mise en œuvre des travaux, de garantir le respect des plannings, d'organiser et maîtriser l'impact des travaux pour les habitants. C'est pourquoi, il est envisagé de confier à un bureau spécialisé une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) des chantiers.

Le marché est composé d'une tranche ferme correspondant à la réalisation des travaux sur le périmètre du projet présenté par la maîtrise d'œuvre PHYTOLAB. Une tranche optionnelle a été définie afin de permettre d'intégrer dans les missions d'OPC la rénovation de la Maison Patronale et de la Fabrique si les travaux devaient se dérouler dans le même temps.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 octobre 2017 a retenu la proposition de l'entreprise SODEIRE, 17 rue Henri Sellier à NIORT pour un montant de 65 475,00 € H.T., soit 78 570,00 € T.T.C pour la tranche ferme et de 15 394,50 € H.T. soit 18 473,40 € T.T.C. pour la tranche optionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché d'OPC avec l'entreprise SODEIRE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-398

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Opération urbaine Sud avenue de Limoges -
Convention opérationnelle entre la commune de
Niort et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-
Aquitaine - Avenant n°1**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par décision du Conseil municipal du 12 octobre 2015, la Ville de Niort a décidé de poursuivre le projet d'aménagement du secteur situé au Sud de l'avenue de Limoges, et a approuvé une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dite « Opération Sud avenue de Limoges », signée le 20 octobre 2015. La convention a pour objectif de valoriser les terrains acquis, dans le cadre d'un appel à projets et ainsi de pouvoir les céder à un ou des opérateurs avant l'échéance de la convention, fixée initialement au 31 décembre 2017.

Depuis la signature de la convention, l'EPF a mené une étude de préfaisabilité afin de renseigner la collectivité sur les conditions économiques, juridiques, techniques et financières de réalisation d'une opération d'aménagement et de construction sur le secteur d'intervention. Cette étude a permis à la Ville de Niort d'envisager un aménagement de l'ensemble du secteur en trois phases successives.

Les deux premières phases, les plus à l'Ouest du secteur, représentent une surface d'environ 8,4 hectares et ont vocation à accueillir principalement des logements, dont le nombre est estimé à environ 180. L'implantation de services de proximité pourrait s'envisager. Une large place serait également laissée aux espaces verts et paysagés ainsi qu'aux cheminements piétons afin de rendre le secteur attrayant pour de nouveaux habitants.

La troisième phase concerne les terrains situés le long de la rocade dont l'accessibilité est aujourd'hui limitée. La vocation de ces espaces ne pourra être définie qu'à moyen terme, par la collectivité.

Ainsi, conformément aux engagements de la convention, l'EPF a lancé une consultation d'opérateurs fin juillet 2017 en vue de céder les emprises foncières correspondant à la tranche 1, voire à la tranche 2 (optionnelle). Les réponses des opérateurs sont attendues pour la fin du mois d'octobre, l'objectif étant de signer les compromis de vente début 2018 et les actes de cession mi-2019.

Compte tenu des échéances évoquées ci-dessus, il convient de prolonger, par avenant, la durée de la convention passée avec l'EPF. Le présent avenant proroge donc la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019 afin de mener à terme la cession aux opérateurs et d'organiser le rachat par la Ville de Niort et/ou la Communauté d'Agglomération du Niortais des emprises foncières correspondant à la tranche 3.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Opération Sud Avenue de Limoges » à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-399

**Direction de Projet de Politique
de la Ville**

**Projet de rapport annuel sur la situation de la
collectivité au regard de la politique de la ville 2016 -
Avis du Conseil municipal**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais à réduire les écarts de développement sociaux, économique et urbain sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Niort (le Clou Bouchet, la Tour Chabot - Gavacherie et le Pontreau - Colline Saint André). Ces engagements sont inscrits dans le Contrat de Ville portant sur la période 2015 - 2020 signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires.

En application de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, les actions menées sur le territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation.

L'article 3 du décret n°2015-118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville dispose que le projet de rapport est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

Les conseils citoyens présents sur les quartiers concernés ont été consultés, leurs avis figurent en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avis, joint en annexe, relatif au projet de rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Vous avez à la fois le rapport annuel et l'avis du Conseil municipal.

Il s'agit, à mes yeux, d'une délibération majeure, tant elle engage le devenir des quartiers prioritaires.

C'est une délibération complexe, qui appréhende tout à la fois les enjeux urbains de cadre de vie, mais également les enjeux de développement économique d'emplois et enfin, et ce n'est pas le moindre, la cohésion sociale.

Dans ce domaine, Niort ne part pas d'une page blanche, avec tout ce qui a été fait lors du 1er contrat de ville, avec, au total, plus de 100 000 000 € qui avaient été investis sur les quartiers du Clou Bouchet et la Tour chabot/Gavacherie.

C'est une délibération qui mobilise de nombreux partenaires institutionnels, de nombreuses administrations et beaucoup de personnes qui travaillent sur ce dossier. Le contrat a été signé en juillet 2015 pour 5 ans, avec pour ambition de réduire les écarts de développement, notamment sociaux, mais aussi économiques et urbains, dans ces quartiers prioritaires.

2016 est donc la première année de mise en œuvre effective du contrat, et il s'agit à la fois de présenter le rapport annuel et l'avis du Conseil municipal. Vous avez un dossier très complet, qui souligne les différents points essentiels.

Je vous rappelle quelques uns d'entre eux :

- la nouvelle géographie prioritaire, avec, en plus du quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot/Gavacherie, l'intégration dans ces quartiers prioritaires, de l'espace Pontreau/Colline Saint-André ;
- le dossier souligne également la nécessité de poursuivre les convergences, notamment en ce qui concerne le zonage de l'éducation prioritaire, car si on a ajouté un 3ème quartier prioritaire avec le Pontreau/Colline Saint-André, en ce qui concerne les zones d'éducation prioritaire, les établissements scolaires de ce 3ème quartier n'ont pas été prises en compte à ce jour.

Je vous rappelle donc les 3 grands piliers de cette politique, il s'agit à la fois de la cohésion sociale, du renouvellement urbain et du développement économique.

. RETOUR SOMMAIRE

Alors, les questions sont autour de la mobilisation des différents acteurs sur la durée de ce contrat, c'est-à-dire 5 ans. Il faut souligner le rôle clé de l'intercommunalité, désormais la CAN, son Vice-Président en charge, mon collègue Alain BAUDIN serait tout à fait qualifié, parce qu'il est très impliqué dans ce dossier, pour en parler.

Je vous rappelle également, qu'au-delà de la présence de la CAN, il y a également l'enjeu de l'attribution des logements sociaux et du PLH communautaire.

Tout à l'heure, on parlait d'avoir un manager centre-ville avec un partage financier Ville/CAN. Là, on peut faire le parallèle entre les problématiques, à la fois des quartiers prioritaires dans les villes, mais également les problématiques des communes rurales, tant en ce qui concerne les commerces de proximité, que l'accès aux services publics ou les questions de mobilité. On est donc sur un vrai chantier partagé et je pense que c'est un passage indispensable avant d'arriver à une compétence totale communautaire.

Je voulais également souligner la spécificité du programme de réussite éducative, qui est porté par le CCAS. Plus de 147 enfants ont été pris en charge cette année pour un montant, apporté par le CCAS, de 80 000,00 €. De son côté, la CAN initie un certain nombre d'appel à projet en matière de parentalité, de prévention santé, d'accès au droit, à la culture, prévention de la délinquance, insertion professionnelle, création d'entreprises.

En ce qui concerne les crédits spécifiques CAN pour 2016, nous sommes, sur 351 000,00 €, les services de l'Etat, à travers le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) à hauteur de 184 000,00 €, mais il faut rappeler également que la Ville de Niort, sur plusieurs actions, est engagée à hauteur de 500 000,00 €. Donc on est vraiment sur des implications financières des collectivités locales très conséquentes.

La rénovation urbaine, qui est certainement le domaine le plus problématique, avec pour l'instant, d'annoncée une possible subvention, soit sous forme de subvention ou de prêt bonifié, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, d'à peine 1 000 000,00 € pour la Ville de Niort. Ce qui apparait notoirement insuffisant par rapport à l'enjeu des aménagements d'espaces, de réhabilitation des équipements, des

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

enjeux de liaisons, de mobilités et d'animations commerciales. Cette faiblesse des moyens fragilise évidemment la démarche en matière de rénovation urbaine et de transformation, notamment du quartier de Pontreau/Colline Saint-André, qui a été classé en n°1.

Enfin, sur la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), dont le rôle est important en matière de repérage des dysfonctionnements et d'enjeux de tranquillité publique, il faut souligner l'implication grandissante des habitants, notamment à travers des diagnostics annuels qui sont faits en marchant, dans les différents quartiers.

On parle également de la convention d'abattement avec les bailleurs sociaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 30%, afin de faire des travaux sur ces logements sociaux. Rappeler aussi que cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat, c'est donc une charge supplémentaire pour la Ville.

Souligner, dans l'avis que le Conseil municipal est appelé à donner, qu'on manque d'évaluation quantitative et qualitative des différentes actions engagées par les principaux bailleurs sociaux sur les territoires concernés, et enfin, souligner la mise en place des conseils citoyens dont c'est la première année, et qui rassemblent 41 personnes, tant au Clou Bouchet que sur le quartier du Pontreau.

Très brièvement résumé, mais un dossier qui est à la fois complexe et très conséquent pour le devenir des quartiers prioritaires dans la Ville, et je vous propose d'approuver l'avis du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Merci Marc pour se développement sur un rapport qui le méritait, pour cette première année effective du Contrat de Ville.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Oui Alain.

Alain BAUDIN

Juste un point. Marc l'a très bien développé et bien écrit, je crois que c'est vrai que ce Contrat de Ville, même si aujourd'hui on n'en mesure pas tous les effets sur un certain volet, notamment au niveau des aménagements qu'on peut faire, a le mérite d'exister, notamment sur le pilier social et d'actions qui favorisent l'insertion et l'emploi. Je crois que même si les fonds sont fléchés spécifiquement sur le

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Contrat de Ville, ils ne sont pas énormes et qu'il a au moins le mérite, avec tous les acteurs qui sont autour et qui l'ont signé, d'avoir un effet levier intéressant, puisque les fonds fléchés ne représentent que 25% de tout ce que ça représente. Donc en plus de ce que Marc a dit tout à l'heure, je voulais souligner que ça nous a quand-même permis de faire plus de 70 actions sur nos quartiers prioritaires. C'était à souligner malgré tout.

Monsieur le Maire

Merci pour ce rappel Alain.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

On vous sent, l'un et l'autre, Marc THEBAULT et Alain BAUDIN, prudents, réalistes et en même temps peut-être un peu inquiets sur l'écart possible entre les finalités poursuivies. Je ne parle pas des objectifs opérationnels, des actions prévues, mais les finalités poursuivies qui sont résumées dans cet objectif rappelé dans la délibération, extrêmement ambitieux, et c'est une bonne chose, mais qui consiste à réduire les inégalités, alors j'imagine, inter-quartiers, en travaillant sur 3 quartiers en priorité, mais aussi intra-quartiers, par une série d'opérations.

Marc THEBAULT vient d'évoquer, à mon avis, un des points centraux qui fait défaut depuis très longtemps dans ce type de politique. Ce ne sont pas les intentions, parfois ce sont les moyens, vous l'avez évoqué, mais c'est surtout la connaissance que l'on a en cours de route et après coup, donc Ex-post, de la réalité des effets produits et donc de l'atteinte. Je dis bien encore une fois, pas de la réussite, c'est-à-dire les objectifs opérationnels. On a prévu de faire tel équipement, de rénover tel espace etc., ce n'est pas le but, c'est de savoir si les inégalités qui préoccupent, on le sait, dans le débat public à Niort et ailleurs énormément, les administrés, sont effectivement réduits. Alors vous avez fait allusion au fait que le dispositif évaluatif était faible, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Est-ce que je me trompe, ou est ce qu'il est prévu une évaluation de cette politique publique ? Quand je dis prévu, c'est à la fois dans sa méthode et dans ses moyens de financement qui permettent d'évaluer à la fois le taux de réussite, c'est-à-dire qu'on a prévu de faire tant d'opérations et ça a été fait, ça se mesure en pourcentage, mais aussi l'évaluation des résultats. C'est-à-dire ce pourquoi on a fait ces équipements et les effets attendus ont été atteints, mais aussi l'évaluation d'un PACT, qui nous permet de

. RETOUR SOMMAIRE

prendre en compte tout ce qui n'était pas prévu, ce qui correspond à des effets latéraux et qui sont souvent au centre même des dynamiques de développement qu'on cherche à produire à travers ce type d'outil.

Donc la question, pour me résumer et simplifier, c'est : « Est-ce que le dispositif d'évaluation est prévu ? Est-ce qu'il vous semble satisfaisant ? Et sinon, est ce que vous envisagez d'investir dans cet outil particulier pour améliorer la performance finale de cette importante opération » ?

Marc THEBAULT

Peut-être que mon collègue sera plus au fond du dossier, parce qu'en tant que Vice-Président en charge de la politique de la Ville et à l'Agglomération, il est évidemment au cœur du sujet.

Je dirais que toute politique publique aujourd'hui se doit d'avoir un volet évaluation, bien entendu. A travers l'avis, mais on est sur des évaluations très partielles, on peut regretter aujourd'hui que, par exemple, dans l'ensemble des travaux engagés par les bailleurs sociaux, à travers l'abattement de la taxe sur le foncier bâti de 30%, on manque d'éléments précis et chiffrés. Je ne doute pas que l'année prochaine cet aspect-là sera pris en compte. Maintenant, lorsqu'on a élaboré le premier Contrat de Ville, on a mis en avant les sommes engagées. On a mis en avant l'impact de la rénovation urbaine et des espaces publics, notamment sur les quartiers du Clou Bouchet et la Gavacherie et je me souviens d'un Préfet, pas le précédent, mais bien avant, qui avait souligné et ou ça avait un peu pêché, c'était sur l'enjeu, non pas de la cohésion sociale, mais du développement économique et de l'emploi.

Ce nouveau contrat est plus ambitieux, mais met moins de moyens. C'est un peu le paradoxe. Mais je crois qu'il sera indispensable, effectivement, non seulement chaque année, mais au terme des 5 ans, d'avoir une évaluation globale.

Alain BAUDIN

Il est vrai que le premier Contrat de Ville a eu un effet fort sur l'aménagement de ces quartiers. Les réhabilitations, les déconstructions/reconstructions, pour une amélioration de l'habitat, qui a été visible et de l'environnement, et du cadre de vie, ça a aussi été souligné.

C'est vrai que, aujourd'hui, ce Contrat de Ville, enfin cette politique, qui a pris en compte des dimensions nouvelles avec des quartiers plus petits, parce que si vous vous souvenez dans le temps il fallait avoir

. RETOUR SOMMAIRE

une taille de quartier qui nous avait fait rapprocher Tour Chabot/Gavacherie et Clou Bouchet pour faire un seul quartier. Aujourd'hui, c'est plutôt la problématique de ceux qui y vivent, qui sont en dessous du seuil de pauvreté, en tous les cas dans des situations financières délicates. Et là, est apparu un quartier plus petit en taille, mais qui avait cette problématique-là. Le quartier du Pontreau souffre effectivement, avec des familles qui ont des revenus inférieurs au niveau médian. Alors quand on met en place des actions ou une politique d'amélioration de l'habitat, théoriquement on doit aussi essayer de mesurer si les gens qui y vivent, y vivent mieux, et ont un revenu qui augmente. Force est de constater, qu'il y a des améliorations, mais qui sont loin d'être suffisantes par rapport à la typologie des revenus de ces personnes-là, et de ce point de vue-là, je ne sais pas si c'est mal mesuré, mais en tout état de cause, c'est vrai qu'il y a encore des améliorations à faire pour redonner un niveau de vie supérieur à la population, dans ces quartiers.

On a mieux aménagé, on a fait des choses, mais les revenus, ce n'est pas lié uniquement à l'opération Contrat de Ville, malheureusement.

Romain DUPEYROU

Je voulais juste ajouter une chose, parce qu'effectivement, il n'est pas toujours évident de quantifier certaines données.

Je voulais saluer le travail des conseillers de quartiers, parce que la plupart des conseillers citoyens sont aussi des conseillers de quartiers et on a l'occasion de pouvoir en discuter avec eux. Cet investissement de tous les moments aussi des citoyens de la Ville de Niort pour leur quartier, il est difficile à évaluer et pourtant il y a beaucoup de travail. Celui des citoyens mérite notamment d'être salué et celui des professionnels des quartiers concernés qui se donnent vraiment les moyens pour essayer de faire changer les choses, qui voient un petit peu les résultats de leurs efforts, c'est mérité. On espère qu'il se passera beaucoup de choses pour ce quartier du Pontreau.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres commentaires ?

Ce qu'on pourrait dire quand-même, c'est qu'il existe un observatoire Ville/CAN de la situation sociale de la Ville, donc de ces quartiers en priorité, et on peut très bien voir, sur plusieurs années, les évolutions en terme de précarité, de revenus etc. Il est certain que c'est l'une des grandes déceptions du contrat

. RETOUR SOMMAIRE

précédent, 2007-2014, qui avait en effet mis en œuvre, tu l'as rappelé Marc, beaucoup de moyens, notamment dans la rénovation urbaine, pour le coup elle se voit et c'est très bien. Néanmoins, la question du chômage, de la précarité des revenus, ne s'est pas améliorée et c'est la part d'échec, au moins de déception d'un Contrat Politique de la Ville.

La Politique de la Ville, chacun sait, et d'autres bien plus que moi, c'est déjà une vieille histoire. On l'appréhende en France par la création des quartiers prioritaires, est ce que c'est le bon segment ? On peut d'ailleurs se poser la question, en tout cas c'est comme ça que ça se fait et que ça se pratique. Elle a ses réussites, elle a aussi ses déceptions ou ses échecs patents. On a voulu, dans ce Contrat de Ville, renforcer cette dimension en poids, sur la base aussi de cette évaluation avec la Mission Locale, avec l'école de la seconde chance, avec un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place en plus.

Reste qu'il y a d'autres dispositifs qui montrent aussi leurs résultats. En matière de cohésion sociale, ou là, pour le coup, un investissement quasi égal est développé, on le voit par la médiation ou par les pairs, dans lequel s'investit beaucoup l'équipe de Médiation Sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans l'école Ernest Pérochon, où on a obtenu de bons résultats, dans le rapport que les élèves ont entre eux au sein de l'école. Cette année, c'est la CAN qui rajoute à cela « L'orchestre à l'école » dont va aussi bénéficier une des écoles. Le « Poney Maître d'Ecole » est aussi une opération qui a été reconduite et qui est une opération qui fonctionne.

Un certain nombre d'opérations qui relèvent de la cohésion sociale le montrent. On parlait aussi tout à l'heure de l'accueil. On a financé le renforcement d'un certain nombre d'associations qui n'existaient d'ailleurs peut-être pas à l'époque, mais qui sont désormais financées, pour l'alphabétisation des personnes étrangères étant amenées à résider sur notre territoire et en particulier à Niort.

Ça fait partie de ces réussites et la cohésion sociale est certainement, par ces outils, un dispositif qu'il est plus facile d'interroger et d'évaluer que l'aspect rénovation urbaine qui relève en effet du qualitatif, de l'urbain, on peut l'évaluer par les dispositifs énergétiques, si on réduit la précarité énergétique d'un logement, c'est ça en gain de pouvoir d'achat sur la personne ou le foyer qui vit dans l'appartement, mais c'est vrai que la rénovation urbaine ne s'apparente pas forcément d'une autre réalisation. Ce qui a été fait lors du précédent Contrat de Ville à la Gavacherie, en terme de commerces, même si ce n'est peut-être pas la meilleure situation aujourd'hui par rapport au développement de l'habitat, mais ça le deviendra certainement un jour. Ce qui a aussi été fait sur le Clou Bouchet, pour le développement de cellules

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

commerciales, c'est quelque chose qu'on peut favorablement évaluer, qui est évalué et salué régulièrement par la mise en œuvre des trophées des quartiers, du travail qui se fait au quotidien et sur toute l'année avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. La question de l'évaluation est toujours une bonne question, mais elle est toujours présente et elle le sera toujours. Comment bien évaluer ? C'est sur la base des expériences qu'on peut ajuster les principes d'évaluations. L'observatoire fournit quand-même pas mal d'évaluations. Après, ce n'est pas forcément point par point. L'évaluation peut être du ressenti, ce n'est pas parce qu'elle est de l'ordre du ressenti qu'elle est la plus mauvaise. C'est le cas pour le dispositif de cohésion sociale notamment en milieu scolaire où là, je crois, l'effort de la Ville dans le périscolaire est absolument remarquable et très fort.

Excusez-moi, il y avait des questions, j'ai fait un aparté.

Madame SEGUIN, Monsieur POIRIER et Monsieur DUFORESTEL.

Il y aura d'autres questions ensuite ? Merci.

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir si vous aviez, d'ores et déjà, des échos sur les financements 2018 par rapport au Contrat de Ville. Plusieurs départements, en Région Poitou-Charentes, se sont vus écrêter, sur cette année 2017, de financements justement Politique de la Ville. Ce qui s'est passé, c'est qu'avant l'été, les services de l'Etat ont demandé à ce que les fonds soient remontés et c'est en plusieurs dizaines de milliers d'euros que ça c'est fait, dans des départements voisins.

Alors pour 2018, on peut se poser la question de savoir si ça va se renouveler, dans quelles proportions.

Est-ce que c'est d'ores et déjà un signal pour annoncer que les robinets sont définitivement fermés ?

Je voulais savoir si vous aviez quelques échos de ce côté-là. Nous n'avons pas été touché sur l'Agglomération de Niort, mais ça augure peut-être de choses qui ne sont pas très positives sur cette année 2018. Voilà. Est-ce que vous avez déjà des informations de ce côté-là ?

Monsieur le Maire

On a la chance finalement d'avoir bien travaillé, parce qu'il n'y a pas eu trop de reliquat.

Nathalie SEGUIN

Oui, c'est vrai.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

En matière de Cohésion Sociale, on a déjà tout engagé, en grande partie. On a que 2 621,00 €, c'est-à-dire à peine 1%. Il n'y avait pas de reliquat et à priori, en matière de rénovation urbaine, ça devrait être bon. De toute façon on reçoit tellement peu, puisque c'est 1 000 000,00 € que l'on reverse, 500 000,00 € pour l'habitat, 500 000 ,00 € pour la rénovation urbaine stricto sensu, donc ça reste peu par rapport aux enjeux financiers.

Christophe POIRIER

Par rapport à la question des moyens, soulevée par Monsieur PIVETEAU, je crois qu'on a tout lieu d'être inquiets, en tous cas de la politique menée par ce gouvernement en matière de logement social, puisqu'il entend faire porter le poids de la baisse des APL sur les bailleurs sociaux, en leur demandant de diminuer les loyers à proportion de la diminution qu'il a décidé.

Je trouve que c'est dangereux parce qu'à la fois, ne faire porter ces choix politiques que sur le secteur social et pas du tout sur le secteur privé, c'est mettre en péril leur capacité d'action y compris dans ce genre de plan, à la fois pour rénover, pour construire de nouveaux logements sociaux. Aujourd'hui, le gouvernement ne semble pas vouloir assumer ses choix de baisse importante des APL. En tous cas, il semble vouloir ne les faire porter que sur le secteur social et en particulier les bailleurs sociaux. Moi c'est quelque chose qui m'inquiète en matière de moyens alloués aux Politiques de la Ville.

Monsieur le Maire

Ça nous préoccupe aussi. Cela dit, ce n'est pas d'aujourd'hui. Ça fait quelques années maintenant que les financements sont en déclin et sur le plan social, ils s'ajoutent au reste.

Pascal DUFORESTEL

J'ai, pour ma part, apprécié votre diagnostic de la Politique de la Ville depuis une vingtaine d'années et je partage ce que vous évoquez. Je le dis d'autant plus qu'ensemble, on doit protéger les acquis de cette politique, malgré les limites que vous évoquez, qui sont en effet l'incapacité que nous avons eu collectivement à endiguer la question du chômage, très forte dans ces quartiers.

Quand je dis qu'il faut protéger et éviter de « jeter le bébé avec l'eau du bain », c'est que j'ai encore assisté, pas plus tard qu'il y a quelques heures à Bordeaux, en commission permanente, à une saillie

. RETOUR SOMMAIRE

d'un Conseiller municipal qui n'est pas là et pour cause, il est peut-être moins rapide pour venir, je veux parler de Monsieur CHARBONNEAU, qui l'a déjà fait dans cette enceinte et qui le fait régulièrement à Bordeaux, et qui n'a pas de mot contre la Politique de la Ville. Vous imaginez ce qu'elle incarne à ses yeux.

Par ailleurs, il y a des acquis, vous en avez cité un certain nombre, et aujourd'hui il y a dans les quartiers des inquiétudes plus ou moins fondées, contre lesquelles il nous faut batailler. Il y a notamment une rumeur, vous connaissez bien mieux que moi le poids néfaste que peuvent avoir les rumeurs. La première, porte sur la fermeture possible du magasin « Carrefour » au Clou Bouchet. Je crois que c'est important de faire passer des messages forts, car on sait à quel point ça participe à l'équilibre de quartier. Là, il y a d'autres inquiétudes sur les aspects de sécurité, vivant comme un déséquilibre entre la politique de la sécurité menée en centre-ville et celle qui serait diligentée dans les quartiers. Là aussi, je crois qu'il faut qu'on puisse, collectivement, et dans le même esprit que le débat que nous avons ce soir, y apporter des réponses, sans quoi, la question des moyens, qui est au cœur de notre débat, viendra ajouter des problèmes là où aujourd'hui il y a quand-même un certain nombre d'acquis qu'il nous faut préserver collectivement.

Marc THEBAULT

La difficulté avec la rumeur, c'est que tout en la dénonçant, on a tendance à la conforter. Je crois qu'il faut absolument être catégorique sur le maintien de « Carrefour » au Clou Bouchet. Je pense qu'on a toujours été pleinement d'accord sur la nécessité de la présence de ce commerce dans ce quartier. Ce que je crois savoir, c'est que la Direction Nationale a budgété une somme d'au moins 2 000 000,00 € pour financer la rénovation. Que les copropriétaires, puisqu'il y a un certain nombre d'établissements dont une banque, se sont réunis avant l'été pour acter les projets concomitants de travaux, parce qu'au-delà du simple hypermarché, les autres commerces devraient également connaître une rénovation conséquente. Donc, je crois qu'il faut tenir un discours résolument optimiste sur le devenir de « Carrefour » au Clou Bouchet.

En tous les cas, je suis absolument certain que ce serait un casus belli que de vouloir le faire disparaître.

Monsieur le Maire

Merci Marc. D'autres interventions ?

. RETOUR SOMMAIRE

C'est cependant le sens de notre intervention, je lutte contre la possibilité d'un hypermarché sur la zone de la Mude. Ça va s'en dire qu'il n'y aurait pas de place dans ce cas-là pour 36 000 supermarchés. D'ailleurs, le but original de la création de la Mude, c'était d'empêcher l'installation de gros commerces alimentaires pour préserver « Carrefour » et préserver, j'ose le dire aussi, des communes comme Frontenay Rohan Rohan. Ce qui nous soucie autant que la nôtre puisque nous sommes en agglomération.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-400

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 10 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort, pour la réhabilitation de 15 logements dont :

- 6 logements d'un propriétaire bailleur,
- 9 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	14 099,09 €	6 700,37 €	6 700,37 €	27 499,83 €
Logement 2	26 747,95 €	16 223,10 €	17 223,10 €	60 194,15 €
Logement 3	29 855,39 €	17 748,81 €	2 000,00 €	49 604,20 €
Logement 4	23 252,08 €	10 835,25 €	/	34 087,33 €
Logement 5	23 446,30 €	11 327,96 €	/	34 774,26 €
Logement 6	18 979,35 €	8 107,95 €	/	27 087,30 €
Logement 7	10 687,00 €	2 281,20 €	/	12 968,20 €
Logement 8	7 013,40 €	1 668,90 €	/	8 682,30 €
Logement 9	9 018,00 €	2 003,00 €	/	11 021,00 €
Logement 10	12 000,00 €	2 500,00 €	/	14 500,00 €
Logement 11	2 988,50 €	597,70 €	/	3 586,20 €
Logement 12	2 916,00 €	986,00 €	/	3 902,00 €
Logement 13	3 191,00 €	1 032,00 €	/	4 223,00 €
Logement 14	4 104,60 €	1 184,10 €	/	5 288,70 €
Logement 15	2 726,50 €	779,00 €	/	3 505,50 €
TOTAL	191 025,16 €	88 975,34 €	25 923,47 €	305 923,97 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 88 975,34 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Il s'agit en l'occurrence de 6 logements d'un propriétaire bailleur en centre-ville et de 9 logements de propriétaires occupants, pour un total de subventions de la Ville de Niort très conséquent avec près de 89 000,00 €, subventions de la CAN de près de 26 000,00 € et subventions de l'Anah de 191 000,00 €.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-401

Direction Urbanisme et Action Foncière Acquisition d'une parcelle rue des Fontenelles

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées entre l'avenue de Paris et la rue des Fontenelles.

Des propriétaires riverains de ce cœur d'îlot ont proposé la cession de leur terrain situé au fond de leur propriété cadastrée HR N°255 pour 3 123 m², et riverain des parcelles appartenant à la Commune.

Cette acquisition permettrait d'obtenir une cohérence dans la délimitation de ce secteur situé entre l'avenue de Paris et la rue des Fontenelles, afin de constituer un appel à projet pour cession aux fins d'aménagement de l'ensemble de ce cœur d'îlot.

Après négociation, un accord est intervenu avec les vendeurs pour la cession à la collectivité de ce terrain au prix de 20 €/m².

Après délimitation par le géomètre, cette parcelle est cadastrée HR N°467 pour une superficie de 1 988 m², pour le prix de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (39 760,00 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HR N°467 pour une superficie de 1 988 m² au prix de 39 760 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-402

Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de parcelles le long du Boulevard de l'Europe

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire depuis de nombreuses années, de parcelles situées le long du Boulevard de l'Europe, en nature de bois et de pré, cadastrées section HT N°124 pour 590 m², N°125 pour 618 m² et N°126 pour 6 143 m², soit une superficie totale de 7 351 m².

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du Boulevard de l'Europe, le Conseil Départemental s'est porté acquéreur de ces parcelles.

Un accord est intervenu pour une cession au prix de MILLE SEPT CENTS EUROS (1 700,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des parcelles HT N°124, N°125 et N°126 ci-dessus désignées pour le prix de 1 700 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-403

**Direction Urbanisme et Action Foncière **Déclassement du domaine public d'une partie
d'espace vert - Allée Vasco de Gama****

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire depuis de nombreuses années, de parcelles prévues pour de l'aménagement futur dans le secteur des Brizeaux.

Pour permettre la réalisation d'une opération, il y a lieu d'adjoindre à ces parcelles deux petites parties d'espaces verts situées allée Vasco de Gama faisant actuellement partie du domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il y a lieu de désaffecter l'usage public de ces espaces et de les déclasser, pour qu'ils soient intégrés dans le domaine privé de la Commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement de ces surfaces d'environ 180 et 60 m² afin qu'elles soient incluses dans le domaine privé de la Commune ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-404

Direction Patrimoine et Moyens

**Divers sites - Marchés de maintenance - Lot 7 :
Horloges, cloches, chronomètres de stades et
gymnases - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé sept lots dans le cadre d'un marché à bons de commande permettant d'assurer la maintenance d'un certain nombre d'installations municipales.

Le lot 7 « Horloges, cloches, chronomètres de stade et gymnase » a été attribué à la Société BODET SA. Cette dernière nous a informés de la réorganisation de son groupe.

Aussi, il convient d'acter par un avenant ces changements. Le marché est transféré de la société BODET SA à la société BODET CAMPANAIRE.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert de la société BODET SA vers la société BODET CAMPANAIRE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-405

**Direction de Projet Prévention des
Risques majeurs et sanitaires**

Enquête publique relative au captage de Chey

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral en date du 10 juillet dernier, le Préfet des Deux-Sèvres a procédé à l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables sur les communes de Niort et de Saint Rémy, du lundi 4 septembre au vendredi 6 octobre 2017, relatif :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) de l'instauration des périmètres de protection du captage de « Chey », situé sur le territoire communal, de l'établissement des servitudes afférentes à ces nouveaux périmètres et à la dérivation des eaux au bénéfice du Syndicat des Eaux du Vivier ;
- à la demande d'autorisation de prélèvements d'eau dans le milieu naturel, au titre du Code de l'environnement (rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature), en vue de la consommation humaine.

Le Préfet des Deux-Sèvres demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande de DUP et d'autorisation relative aux prélèvements d'eau en milieu naturel au bénéfice du Syndicat des Eaux du Vivier.

Ce captage vient sécuriser qualitativement et quantitativement l'approvisionnement en eau potable du niortais en tant que ressource de secours. Il s'agit là d'une ressource supplémentaire aux ouvrages actuellement exploités par le Syndicat des Eaux du Vivier pour l'alimentation en eau de la Ville de Niort et des communes voisines de Bessines, Coulon, Magné et Aiffres.

Les ressources principales sont la source du Vivier, les forages de Gachet I et Gachet III et en ressources complémentaires les forages de Chat Pendu et de Pré Robert.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur la demande de DUP et d'autorisation relative aux prélèvements d'eau en milieu naturel destinée à la consommation humaine, à partir du captage dit de « Chey » situé sur le territoire de la commune de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-406

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Plan Climat Energie Territorial - Approbation du plan
d'actions Cit'ergie de la ville de Niort et demande de
labellisation Cit'ergie auprès de la Commission
nationale du label**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dès 2011, la Ville de Niort s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre de sa politique énergie climat et l'adoption des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs se sont concrétisés par l'élaboration puis l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial en 2013.

L'élaboration de ce PCET a été menée dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA), promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement.

En novembre 2013, le 1er niveau de reconnaissance de ce label, le niveau Cap Cit'ergie, a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans.

Au regard de l'évolution de son potentiel d'actions mis en œuvre, qui a été constante du démarrage de la démarche à ce jour (passant de 34 % à 55%), le Conseil municipal a décidé par délibération du 09 mai 2016 de s'engager dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Cette labellisation est attribuée par la Commission nationale du label, sur la base d'une évaluation précise et objective réalisée par un auditeur Cit'ergie. Elle a lieu dès lors qu'une part significative des actions et des engagements de la collectivité a été mise en œuvre dans le cadre de ses compétences propres.

La présente délibération a pour objet de soumettre la proposition de plan d'actions issue des travaux du comité de pilotage, du comité technique et des groupes de travail thématiques.

LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Le comité de pilotage (Commission eau-énergie), a eu en charge d'orienter et de valider les travaux des groupes de travail. Il a assumé une fonction stratégique transversale de coordination, a défini les orientations prioritaires et les objectifs à atteindre.

Le comité technique s'est chargé du suivi opérationnel de la démarche. Il a suivi et assuré la transversalité du processus et préparé les décisions du comité de pilotage dans la détermination des objectifs et du plan d'actions.

Accompagnés par le Conseiller Cit'ergie, des groupes de travail ont établi l'état des lieux et le programme d'actions en fonction des objectifs définis par le comité de pilotage dans les domaines suivants :

- développement territorial ;
- patrimoine de la collectivité ;

. RETOUR SOMMAIRE

- approvisionnement en énergie, eau et assainissement ;
- mobilité ;
- organisation interne ;
- communication et coopération.

LE PLAN D' ACTIONS CIT'ERGIE DE LA VILLE DE NIORT

6 groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises entre novembre 2016 et mars 2017 pour actualiser l'état des lieux et élaborer le plan d'actions, sur les bases des préconisations formulées par le comité de pilotage. Sur les bases du catalogue référentiel Cit'ergie (87 questions sur les 6 thématiques), la ville de Niort est évaluée comme atteignant 55% de son potentiel réalisé en termes de prise en compte de l'énergie, avec des actions programmées à hauteur de 5,7%. Pour mémoire, le label Cit'ergie est attribué aux collectivités atteignant au moins 50% de leur potentiel.

Lors de sa réunion du 01 février 2017, le comité de pilotage a pris connaissance de l'état des lieux initial, et des forces et faiblesses de la Ville de Niort, en termes de politiques énergétiques. Il a hiérarchisé les enjeux et rédigé une « feuille de route » pour les groupes de travail, dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions.

5 axes stratégiques ont été validés en termes d'enjeux pour les 4 ans à venir :

- adapter le territoire aux enjeux énergie-air-climat ;
- améliorer le suivi énergétique du patrimoine ;
- mieux partager l'espace public ;
- renforcer l'efficacité de la ville de Niort ;
- la biodiversité et l'adaptation au cœur des enjeux.

Un total de 25 actions (déclinées en 49 sous actions), réparties dans les 6 domaines (Développement territorial - Patrimoine de la collectivité - Approvisionnement en énergie, eau et assainissement - Mobilité - Organisation interne - Communication et coopération), a ensuite été validé par le comité de pilotage du 14 juin 2017. Le tableau récapitulatif et détaillé des actions est annexé au présent rapport.

Axe 1 : Adapter le territoire aux enjeux Energie-Air-Climat

- réaliser un bilan Gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques sur le territoire en lien avec le bilan de la CAN ;
- planification du développement territorial ;
- mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de qualité de l'air dans les projets d'habitat ;
- identifier et renforcer l'apparition de projets phare sur le territoire ;
- poursuivre et renforcer le travail avec le Syndicat des Eaux du Vivier autour des enjeux énergétiques ;
- renforcer la collaboration avec les distributeurs d'énergie (amélioration des connaissances, optimisation des installations, actions vis-à-vis des habitants...) ;
- renforcer le travail dans le COPART autour de la gestion des déchets.

Axe 2 : Améliorer le suivi énergétique du patrimoine

- mettre en place un système de management de l'énergie ;
- développer un programme d'intervention pluri-annuel et mettre en place un système de suivi/ traçabilité des actions menées ;
- générer un document cadre des exigences énergétiques par typologie de bâtiment/ par usage ;
- formaliser les actions menées par typologie (chauffage, bâti, ...).

Axe 3 : Mieux partager l'espace public

- agir en faveur des réseaux de chaleur ;
- agir pour mieux partager la rue ;
- mettre en place un « code de la rue » pour accompagner les démarches de mobilité douce et de partage de l'espace public ;

. RETOUR SOMMAIRE

- relancer la réflexion autour des zones réservées pour le P+R (parkings relais) avec les autres autorités aménageuses (CAN - Etat) ;
- déployer de nouveaux vélos électriques avec le service de Transport public gratuit.

Axe 4 : Renforcer l'efficacité de la Ville de Niort

- partager avec les services les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agents ;
- développer l'approche en coût global dans les services qui le souhaitent ;
- intégrer la dimension santé/qualité de l'air dans les critères pour les produits d'entretien, peintures, etc. ;
- identifier le budget associé à la politique énergie et développer l'analyse « coût global simplifié » (investissement + coût d'entretien + coût de maintenance) ;
- établir un bilan d'activité annuel autour des questions climat-air-énergie ;
- mettre en place les filières de valorisation des déchets ramassés sur la voirie ;
- améliorer la mobilité des agents. Développer le covoiturage au sein de la collectivité pour tout type de trajet.

Axe 5 : La biodiversité et l'adaptation au cœur des enjeux

- agir pour réduire les îlots de chaleur ;
- maintenir la biodiversité dans les démarches de la Ville.

Au terme d'une première année de processus et de l'état des lieux réalisé par notre conseiller Cit'ergie, la Ville de Niort atteint un score de 55 % qui la rend éligible au label Cit'ergie (délivré si le score dépasse 50 %). Elle est ainsi maintenant en mesure de déposer un dossier de demande de labellisation Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label, laquelle dépêchera préalablement un auditeur pour confirmer la performance atteinte par la collectivité.

L'audit Cit'ergie et la Commission nationale du label examineront le dossier de la Ville de Niort en octobre et novembre 2017. La cérémonie de remise des labels aura lieu lors des assises de l'énergie, en janvier 2018 à Genève. Une fois lauréate, la collectivité conserve son label 4 ans, date à laquelle elle pourra potentiellement se réengager dans un nouveau processus de 4 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan d'actions Cit'ergie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander la labellisation Cit'ergie à la Commission nationale du label.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

La Ville de Niort a élaboré, puis adopté, son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2013.

L'Elaboration de ce PCET a été menée dans le cadre d'un processus de labellisation Cit'ergie, et en novembre 2013, le premier niveau cap Cit'ergie a été décerné à la Ville de Niort pour 4 ans.

Au regard de l'évolution de son potentiel, le Conseil municipal a décidé de s'engager, le 9 mai 2016, vers le niveau 2, donc la labellisation Cit'ergie. En effet, de 34% en 2012, sur le catalogue référentiel de Cit'ergie, c'est-à-dire 87 questions sur six thématiques, la Ville de Niort a atteint un score de 55%, qui la rend éligible à la labellisation Cit'ergie.

Un plan d'actions vous est présenté sur 5 stratégies, avec 25 actions.

Il vous est donc demandé d'approuver le plan d'actions Cit'ergie et d'autoriser la demande de labellisation.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

C'est un plan important, on a l'impression que la labellisation est un objectif en soi, c'est juste un moyen. 30% est la référence de 2012, c'est ça ? Mais si on prend 2013, on est à 40%, ce qui fait qu'on a progressé de 15%. Enfin, pas de 15%, de 15 points de pourcentage.

Est-ce que ça vous paraît suffisant ? Alors, bien sûr, que ça permet d'obtenir le label, mais par rapport aux objectifs de politiques publiques qui vont bien plus loin que l'obtention d'un label, on parlait d'un PCET tout à l'heure, est-ce que vous trouvez que l'intendance est suffisamment marquée pour être satisfaisante ? Je pose la question, je n'ai pas d'avis définitif.

J'ai le sentiment que, parmi les 6 objectifs de départ, mais c'est aussi une question, puisque ce n'est qu'un sentiment, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, qui est au cœur de ce plan là, passait principalement par les mobilités, un programme ambitieux sur les mobilités qu'on n'a plus, ou disons

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

qu'on a modifié. Les ambitions restent peut-être les mêmes, mais les moyens sont complètement différents.

On ne reparle pas ici de mobilité, pourquoi ? Est-ce que c'est un changement de stratégie concernant la réduction des gaz à effet de serre ?

Est-ce que la Ville est satisfaite de la trajectoire suivie depuis 2013 ?

Pourquoi cette apparente sortie des mobilités, comme élément de politique publique, pour atteindre ces objectifs là ?

Monsieur le Maire

Je crois qu'il y a la mobilité dans l'axe 3, mais Michel PAILLEY...

Michel PAILLEY

Beaucoup de questions.

Tout d'abord, en effet, en 2013 on était à 40%. Le plus dur ce sont les derniers moments, là on passe en cap Cit'ergie. Oui, la délibération porte sur le label, donc ici c'est le label qui est mis en valeur. Il y a très peu de communes qui sont à 70% en gold au niveau national, il y en a vraiment très très peu. Donc on est quand-même, au niveau national, plutôt dans une bonne dynamique.

Nous avons la volonté de continuer l'action qui avait déjà été entreprise. Quant aux mobilités, c'est vrai qu'une bonne part de mobilité est aussi l'effet d'autres acteurs que la Ville de Niort. On pense aux transports en commun.

Il y a un PCET qui va être fait au niveau de la CAN, à mon, avis, rendons à chacun ses responsabilités.

Monsieur le Maire

Je crois que là on franchit une nouvelle étape puisqu'on candidate en effet à une exigence supérieure. En effet, ce n'est pas qu'un label, mais c'est quand-même la reconnaissance, ou la recherche de reconnaissance, ou la recherche d'efforts déployés pour atteindre un objectif qui est un objectif national, européen et même mondial, puisque ça s'inscrit bien dans ces objectifs mondiaux auxquels on concourt au niveau local.

Cette démarche de PCET est clairement inscrite dans cette dimension-là. Les étapes se franchissent une

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

par une, mais je crois que les années qui viennent de passer, ont montré la réussite de ces étapes. L'une d'entre elle, à laquelle je suis particulièrement sensible et attaché, c'est la question des îlots de chaleur. C'est le fait depuis quelques années, d'ailleurs nous recevons demain des paysagistes sur le sujet, on sent que la Ville s'est engagée de façon importante sur la base d'un diagnostic et de moyens à développer sur ce sujet-là. On n'empêche pas les gaz, mais on adapte la Ville à des futures chaleurs, je pense qu'il faut jouer aussi sur les deux choses. On fait des efforts d'économie d'énergie dans nos bâtiments, qui sont très importants et qui d'ailleurs, entraînent des économies de dépenses. C'est le cas avec l'investissement sur l'éclairage public qui occupe 4 à 5 000 000,00 € dans les deux prochaines années, soutenu en parti par l'Etat, et, par ailleurs, cet effort non négligeable sur l'adaptation à de nouvelles évolutions climatiques, notamment au réchauffement, grâce à la politique sur les îlots de chaleur et au verdissement, autant que possible, de ces espaces.

Isabelle GODEAU

La question qui a été posée par Alain PIVETAU, que je repose et qui est : Pourquoi est-ce qu'il y avait 6 axes et qu'on en retient que 5 ?

On avait 55% sur 6 axes, si on en retient que 5, dans 3 ans on va pouvoir augmenter sans changer nos façons, puisqu'on en aura laissé tomber un, et pas le moindre, puisqu'il concerne les gaz à effet de serre. Voilà, c'est la question. Pourquoi est-ce qu'on laisse tomber cet axe-là ?

On a encore toute une liste de choses à faire, il faudrait faire ci, il faudrait faire ça, il faudrait faire l'autre... Qu'est-ce qu'on fait ? Il faudrait faire, mais qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur le Maire

C'est écrit dedans...

Isabelle GODEAU

Non, il faudrait, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Il faudrait, parce qu'évidemment on ne peut pas faire...

Isabelle GODEAU

Non...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

On ne peut pas avoir fait avant de faire.

Isabelle GODEAU

Quand est ce qu'on va avoir la liste de ce qu'on a fait ?

Monsieur le Maire

Madame GODEAU...

Isabelle GODEAU

Pardon, excusez-moi.

Monsieur le Maire

Madame GODEAU, au lieu de reposer trois fois la question, si je peux vous répondre en une seule, ce sera plus pratique.

Là, on se projette sur un nouveau cap, c'est le terme. Donc, on ne peut pas l'avoir fait avant. C'est aussi le moyen de reconnaître ce qui a été fait année après année, et je vous ai dit les principaux moyens, à l'échelle d'une collectivité locale, ce n'est pas toujours non plus réaliste ou crédible de pouvoir s'engager sur des choses dont on sait qu'on n'y arrivera pas, mais je pense que Michel PAILLEY vous en dira peut-être plus que moi.

Michel PAILLEY

Vous m'avez pris une partie de ce que j'allais dire. En effet, je l'ai expliqué pour la politique de transport, c'est à notre niveau donc c'est aussi logique, mais les critères à 55% c'est bien sur l'ensemble de tout le catalogue référentiel qui porte sur 87 questions, 6 thématiques, et c'est là qu'on est à 55%. Après le reste, c'est ce sur quoi on s'engage.

Monsieur le Maire

Je vous invite à le voter si vous voulez bien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-407

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Convention d'occupation du domaine public -
EXTERION MEDIA - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par convention d'occupation du domaine public, en vigueur depuis le 1er février 2017, la Ville de Niort a autorisé la société EXTERION MEDIA à implanter cinq dispositifs publicitaires non numériques de 8m² chacun sur les emplacements délimités à cet effet en annexe 1 de ladite convention sur le territoire de la commune de Niort (Hors ZAE).

Le panneau publicitaire implanté au 1 avenue de la Rochelle est actuellement en double face. La convention prévoit de le remplacer en 8 faces. Toutefois, l'électrification prévue à cet effet ne peut techniquement se réaliser faute de possibilités dues aux réseaux souterrains. Par conséquent, ce dispositif publicitaire restera en double faces fixes.

Conformément à l'article 5 de ladite convention, toute modification doit faire l'objet d'un avenant.

Ainsi, il est proposé de modifier par voie d'avenant l'annexe 1 de la manière suivante :

EMPLACEMENTS	DISPOSITIFS
1. Av de La Rochelle	Double face fixe : 2 faces
2. Av de La Rochelle	Double face fixe – total : 2 faces
3. Av Pasteur	Double face déroulant - 4 espaces publicitaires par face du panneau : 8 faces
4. Av de Limoges	Simple face déroulant – total : 4 faces
5. Bd de l'Atlantique	Simple face fixe – total : 1 face

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec la société EXTERION MEDIA ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

C'est un avenant sur une convention d'occupation du domaine public avec EXTERION MEDIA, qu'on avait souscrite au 1er février 2017.

Juste pour mémoire, on régularisait une situation avec 5 panneaux, 8m², sur le domaine public et il était prévu un certain nombre de faces par panneaux. Il se trouve qu'il y a un panneau qui, pour des questions de réseaux souterrains, ne peut pas être raccordé en électricité. Il était initialement prévu en 8 faces, il le sera qu'en 2, donc c'est juste pour régulariser cette situation.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant n°1 et de nous autoriser à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Loin de moi la volonté de casser la bonne humeur qui règne dans ce Conseil ce soir, d'autant que vous avez vu, je n'ai pas parlé de bus alors que Michel PAILLEY vient de m'en donner la possibilité.

Sur les panneaux publicitaires, d'une manière générale, on avait demandé un recensement de l'évolution des dispositifs sur la Ville. Ce serait bien que vous puissiez, si vous en êtes d'accord, nous faire passer ça, ou qu'on l'aborde dans une commission parce que, je ne sais pas si c'est comme les aspects de sécurité entre la partie réelle et la partie vécue, mais j'ai toujours le sentiment qu'il y a une propagation d'un certain nombre de dispositifs, alors peut-être est-ce sur le domaine privé. Je n'ai pas la lecture aussi experte que Dominique SIX en la matière, mais je crois que la meilleure solution pour lever tous doutes serait d'avoir cet inventaire complet de l'évolution du parc de panneaux publicitaires sur la Ville. Merci d'avance.

Monsieur le Maire

Merci Pascal DUFORESTEL.

Je vais donner la parole à Dominique SIX, mais vous noterez qu'il y a eu un règlement et si on vote des règlements, c'est pour les faire appliquer. Enfin, à la Ville de Niort, ça fonctionne comme ça depuis

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

longtemps d'ailleurs. N'est-ce pas ? Eh bien ça continue. On n'en est pas encore à faire des rapports annuels.

Dominique SIX

Ledit règlement local de publicité a été adopté en avril 2016, donc il trouvera son plein effet en avril 2018. Sachez, chers collègues, que nous sommes extrêmement vigilants et que le diagnostic a commencé. Mais, pour l'instant, on ne peut rien opposer, à part sur les nouvelles autorisations sur le domaine privé, mais il s'applique pleinement en avril 2018.

Monsieur le Maire

Oui, c'est clair.

Pascal DUFORESTEL

La réponse de l'Adjoint au Maire est plus précise que la vôtre, si vous le permettez...

Monsieur le Maire

C'est bien pour ça qu'il y a des adjoints avec des délégations en particulier. (Rire)

Le Maire n'est pas omnipotent, ni omniscient.

Pascal DUFORESTEL

Non, mais elle laisse entendre que dans cette vacance entre l'application même du règlement en 2018 et la période actuelle que l'on vit, il puisse y avoir des tentatives des opérateurs de s'implanter rapidement dans cette période où le règlement n'est pas opposable. Il y a en effet, en tous cas vous admettez, puisqu'on est dans un cercle assez fermé, qu'il y a eu des panneaux, des débuts d'installations de panneaux, des socles qui ont été mis ici ou là, qui montrent bien que les opérateurs ont tenté de pousser le bouchon un peu plus loin, avant que le règlement s'applique. Ça on peut l'admettre entre nous.

Dominique SIX

Non, je n'admets rien. Mais, il est clair qu'aujourd'hui les différents afficheurs connaissent l'impact qu'ils vont avoir sur leurs parcs. Un certain nombre ont commencé à régulariser leurs parcs, à changer les formats, à s'adapter en terme de coloris. D'autres, effectivement, cherchent à repositionner sur des espaces privés, mais aujourd'hui c'est soumis à autorisation de la collectivité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Après, effectivement, on n'est pas à l'abri qu'il y en ait un qui est envie de se positionner, qu'on n'ait pas vu. Mais aujourd'hui, on est quand même extrêmement vigilant, j'insiste, la deadline c'est avril 2018.

Monsieur le Maire

Merci. On peut peut-être voter la délibération ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-408

Direction Ressources Humaines

**Conditions d'exercice des mandats locaux -
Indemnités des élus - Mise à jour du tableau des
bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2014, modifiée par les délibérations des 13 octobre 2014, 1er février 2016 et 5 décembre 2016, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution des indemnités aux élus ainsi que les taux de ces indemnités.

L'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum de l'enveloppe des indemnités par strate de population.

La Ville de Niort étant classée parmi celles de 50 000 à 99 999 habitants, l'indemnité du Maire ne peut dépasser 110% du traitement afférent à l'indice 1022/826 et celle des adjoints 44% du traitement afférent à ce même indice. C'est sur cette base que sont fixées d'une part, l'enveloppe indemnitaire disponible et, d'autre part, les indemnités des différents élus.

En outre, la Ville de Niort est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Ainsi, le Maire et ses adjoints peuvent voir leur indemnité majorée par référence au taux maximum applicable à la strate démographique supérieure (soit 145% pour le Maire et 66% pour les adjoints) selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{taux voté}}{\text{Taux maximal de la strate}}$$

Le taux obtenu correspond à l'indemnité majorée.

De surcroît, la Ville de Niort étant Chef-lieu de département, les indemnités du Maire et des adjoints peuvent être majorées de 25% selon la formule suivante : Taux voté x 25%

Par ailleurs, l'article 3 de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, prévoit qu'à défaut de délibération contraire, le Maire perçoit automatiquement une indemnité au taux maximal (110%). Le Maire a décidé de conserver une indemnité inférieure au taux maximum (84 %).

Suite à l'installation de Monsieur ROBIN Nicolas, Conseiller municipal, il y a lieu de modifier le tableau précité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre à jour le tableau des élus bénéficiaires d'indemnités, ainsi que les taux et montants de ces dernières suite à l'installation de Monsieur ROBIN Nicolas, Conseiller municipal qui percevra une indemnité d'un montant de 154,83 € correspondant à 4% du taux voté (montant calculé sur la base de IB 1022/IM 826).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est la déclinaison de ce que nous avons voté en début de séance, qui était l'installation d'un nouveau Conseiller municipal.

Il convient de voter les conditions d'exercice des mandats locaux, aux indemnités et de mettre à jour le tableau des élus bénéficiaires d'indemnités, ainsi que les taux et montants de ces dernières suite à l'installation de Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal et de lui attribuer l'indemnité au taux de 4% de l'indice brut 1 022 soit 154,83 €.

Y a-t-il des questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-409

Direction du Secrétariat Général

**Commissions municipales - Désignation des
membres - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création de commissions municipales ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2014, par laquelle le Conseil municipal a créé les commissions municipales, en a fixé la composition et désigné les membres ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal élu désigné membre de la Commission municipale n°1 « Commission Ressources » qui a démissionné ;

Considérant l'installation de Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2017 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au remplacement de Monsieur Sébastien PARTHENAY dans la commission municipale n°1 « Commission Ressources » ;
- désigner Monsieur Nicolas ROBIN à l'élection de membre de la commission municipale n°1 « Commission Ressources ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-410

Direction du Secrétariat Général

**Représentation dans les organismes extérieurs -
Conseils de quartier - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2014 modifiée, portant désignation des Conseillers municipaux au sein des Conseils de quartier ;

Considérant les demandes de mouvements d'élus désignés au sein des conseils de quartier du Clou-Bouchet, de Saint-Liguaire et de Saint-Florent ;

Considérant la démission de Monsieur Jacques ARTHUR, Conseiller municipal et l'installation de Madame Fatima PEREIRA, Conseillère municipale, lors de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2016 ;

Considérant la démission de Monsieur Sébastien PARTHENAY, Conseiller municipal et l'installation de Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2017 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner les Conseillers membres des Conseils de quartier suivants :

. Monsieur Marc THEBAULT, Conseiller et co-président au Conseil de quartier du Clou-Bouchet, en remplacement de Monsieur Guillaume JUIN, Conseiller et co-président ;

. Monsieur Guillaume JUIN, Conseiller et co-président au Conseil de quartier de Saint-Liguaire, en remplacement de Madame Cécilia SAN MARTIN sur la co-présidence et de Monsieur Marc THEBAULT, Conseiller ;

. Madame Fatima PEREIRA, Conseillère municipale au Conseil de quartier de Saint-Florent, sur le poste laissé vacant depuis la démission de Monsieur Jacques ARTHUR ;

- approuver le tableau modifié des élus désignés dans les 9 Conseils de quartier de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Voeu n° V-2017-1

Direction du Secrétariat Général

Motion - Contrats aidés

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du groupe GERS, un vœu nous est proposé qui a fait l'objet d'une rédaction concertée ;

Pour une concertation sur les emplois aidés.

Le projet du gouvernement de supprimer 150 000 emplois aidés d'ici fin 2017, et 100 000 en 2018, annoncée au cœur de l'été, a provoqué de très vives inquiétudes dans le secteur de l'insertion, du handicap, dans les collectivités locales et dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Cette mesure annoncée sans concertation, a des effets concrets et brutaux sur nos territoires et dans nos quartiers.

Les structures de l'insertion par l'économie craignent un véritable effondrement de la dynamique d'insertion. Rappelons qu'en Nouvelle-Aquitaine, 420 structures d'insertion proposent un poste de travail en contrats aidés à plus de 27 000 personnes. En Deux-Sèvres, le Conseil Départemental a dû délibérer dans l'urgence pour compenser l'arrêt de l'aide de l'Etat et ne pas entraver le parcours d'insertion de plusieurs dizaines de personnes (délibération adoptée à l'unanimité). Par ailleurs, toujours dans notre département, seulement 40 contrats aidés sur 350 devraient être renouvelés d'ici la fin de l'année.

L'impact sur l'emploi et les parcours de retour à l'emploi sont immédiats. Or, les contrats aidés ont un rôle d'amortisseur social non négligeable. Le recours à ces contrats répond à un véritable parcours d'insertion professionnelle pour les publics fragiles éloignés de l'emploi traditionnel.

La mission d'accompagnement social des collectivités territoriales pourrait être durement touchée par cette mesure, avec de façon générale, la suppression de postes d'accompagnateurs scolaires, d'auxiliaires de vie pour les élèves en situation de handicap, d'animateurs du périscolaire, d'aide à la restauration scolaire, des postes indispensables à la cohésion sociale. Les associations d'élus locaux et notamment l'Association des maires de France s'en est l'écho en dénonçant l'approche « strictement comptable » du gouvernement sur ce sujet.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est également mis à mal. Les entreprises de l'ESS font appel à ces contrats notamment dans les domaines de l'éducation populaire, du sport, de la jeunesse, de l'action sociale, de la solidarité, de la culture (au nombre de 15 000 en Nouvelle-Aquitaine selon l'observatoire régional de l'ESS soit 6,8% des effectifs). Ces postes permettent le développement d'activités essentielles au vivre ensemble et contribuent à l'emploi de milliers de salariés.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Si les contrats aidés sont un dispositif précaire sans doute à améliorer, ils sont utiles à l'emploi et à de nombreuses missions de service public dans nos communes.

Le Conseil municipal de Niort appelle le gouvernement à prendre en compte les multiples répercussions qui se font jour, à reconsidérer cette décision et à ouvrir une concertation avec tous les acteurs de l'insertion dont les collectivités locales.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je me permets de vous lire le vœu pendant qu'on vous le distribue.

Un vœu qui m'a été soumis par Madame TRUONG et qui a fait l'objet d'une rédaction concertée, je l'en remercie, concernant les emplois aidés.

Le vœu est ainsi rédigé :

Lecture du vœu.

Ajoutons qu'à Niort il y a eu titularisation des emplois scolaires. Les référents scolaires de tous les secteurs. C'est pour ça qu'il a été ajouté « notamment, de façon générale », ne sont pas touchés pour ce qui concerne le cas de la Ville mais sur d'autres secteurs possiblement, puisque nous en avons évidemment aussi.

Voilà pour la lecture du vœu. J'imagine que Madame TRUONG veut peut-être intervenir.

Elodie TRUONG

Rapidement, puisqu'on est en fin de Conseil. Effectivement, on avait déjà eu des échanges sur ce sujet lors du dernier conseil. On a émis le souhait de porter ce vœu à votre connaissance et à votre adhésion, parce qu'effectivement il y a des sujets qui peuvent nous voir solidaires, c'est le cas ici.

Ce sujet est très fort en ce moment, en tout cas remonte beaucoup dans les Conseils municipaux, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils soient dans des petites communes ou dans des communes plus importantes. C'est également un sujet qui concerne différentes collectivités, départements, régions et communes. Je pense qu'il est très important pour nous, locaux, de faire remonter cette alerte, parce que nous voyons très concrètement les effets que ces suppressions vont avoir sur nos territoires. Merci.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Madame GODEAU, on parle un par groupe.

Je ne voudrais pas être l'arbitre des élégances de l'opposition, mais je prends acte.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alors, Madame GODEAU, Madame SEGUIN, les deux peut-être !

Isabelle GODEAU

Je ne vais pas parler au nom de Monique JOHNSON, qui m'a donné procuration, qui n'est pas dans mon groupe mais bon, ce n'est pas grave.

La question que j'avais posée tout à l'heure, je la repose maintenant. Combien de contrats aidés ont amené à un CDD ou à un CDI, après être passé dans nos murs ? Et comme je l'ai toujours fait depuis le début, je le dénonce, je dénonce les contrats précaires que sont les contrats aidés, avec des salariés qui n'ont pas les mêmes droits que les autres. Donc, effectivement ça va mettre à mal de nombreux secteurs, mais vouloir que ces contrats soient maintenus, à mon avis, ce n'est pas la bonne solution, donc je m'abstiendrai sur cette motion.

Nathalie SEGUIN

Je voulais juste rappeler, Monsieur BALOGE, que les agents en contrats aidés à la Ville de Niort sont remerciés justement à la fin de leur contrat et qu'ils ne peuvent obtenir aucune perspective de titularisation ou de quoi que ce soit dans les effectifs de la Ville, et ça c'est de votre initiative.

Qu'ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les agents titulaires de la Ville, qu'effectivement ces contrats, même si c'est toujours mieux que rien, alimentent quand-même une forme certaine de précarité, et moi aussi je m'abstiendrai sur cette motion.

Et je suis interrogative de voir que vous puissiez la soutenir, puisque ça c'est une mesure qui est proposée par le Président MACRON et qu'avec votre premier Adjoint, vous vous êtes dit pendant toute cette campagne électorale, qui s'est achevée il n'y a pas très longtemps, que vous étiez « Macron compatible ». Eh bien moi, je vous renvoie votre incohérence, alors pourquoi maintenant contester des mesures qu'il met en place ? C'est vrai que j'ai beaucoup de mal à vous suivre.

Monsieur le Maire

Vous voulez que je vous dise Madame SEGUIN, je fais parti de ces Français qui s'honorent d'avoir appelé à voter Emmanuel MACRON au second tour de l'élection Présidentielle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Non, ça c'est trop facile Monsieur BALOGE.

Monsieur le Maire

Non non, ce n'est pas facile.

Nathalie SEGUIN

Non non, ça c'est trop facile.

Pascal DUFORESTEL

Simplement pour apporter une information, je siégeais la semaine dernière en commission départementale de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et la question du taux de transformation a été posée. A l'échelle départementale, on a un taux d'intégration dans l'emploi de 25% pour les contrats aidés, là où, dans le domaine de l'insertion, il est en général de 50%. Donc ça montre bien que ça doit être un dispositif qui doit être amélioré. Ce que les principaux opérateurs, y compris de l'économie sociale, disent clairement et qu'il y a des possibilités d'améliorations assez simples, liées à la formation. Je ne vais pas développer ici, mais qu'en tous cas, c'est un dispositif qui peut fonctionner et dont on verra à contrario les répercussions si les coupes sombres sont maintenues jusqu'au bout. Fort heureusement, ça pourrait ne pas toucher les associations dans les quartiers, puisque ça fait encore partie des priorités qui seraient sauvegardées. Néanmoins, que ce soit les associations sportives, les CSC etc., ils vont subir de plein fouet cette volonté et ce retrait important que le gouvernement a souhaité.

Alain BAUDIN

Par rapport à ça, je me permettrais simplement d'apporter une précision. Je ne veux pas faire d'amalgames entre tous les contrats aidés, parce que je crois qu'il y a les emplois d'avenir qui sont essentiellement pour les jeunes, les CUE, les CAE, mais je veux parler des emplois d'avenir. Voilà un dispositif qui s'adresse aux jeunes, qui permet, sur 3 années, d'avoir un accompagnement très fort, de mettre en place des formations et des qualifications très fortes, et d'avoir un taux d'insertion dans l'emploi direct ou dans l'emploi indirect qui est de plus de 50%.

. RETOUR SOMMAIRE

Simplement ce que je voudrais dire, c'est qu'aujourd'hui c'est une réalité. Nous avons effectivement, en 2017, sur la Mission Locale de Niort, 254 jeunes en accompagnement, 52 nouvelles conventions de signées dans ce domaine et 79 jeunes sont sortis avec un emploi. Donc rien que pour ces jeunes-là ou pour ce dispositif-là, je pense que les emplois contrats aidés, dans cette dynamique-là, sont une très bonne chose. Je voulais le souligner.

Peut-être que, dans certains cas, il y a eu des effets d'aubaines. Peut-être qu'il y a des choses à améliorer, mais je crois que ce type de dispositif a démontré sa pertinence, son efficacité, et de trouver dans l'emploi, peut-être existant, mais surtout, après ce type d'expérience et la qualification de trouver des solutions d'insertions pérennes, en recherche effectif d'emplois.

Donc par rapport à ça, je crois que c'est important de le souligner et je pense qu'il faut effectivement alerter nos dirigeants, nos gouvernants, par rapport à ce genre de dispositifs qui ont démontré leurs efficacités. Voilà simplement ce que je voulais dire par rapport à ça. Je crois qu'il y a des assouplissements, j'avais dit l'autre jour que dans le domaine social, il y avait un certain nombre de possibilités, ça a été une réalité vérifiée, notamment au niveau du secteur des EHPAD, mais je pense qu'il ne faut pas mettre tous les contrats aidés dans le même panier.

Monsieur le Maire

Merci Alain. On va passer au vote si vous voulez bien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.